

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

INFORMATIONS  
OUVRIÈRES  
nouvelle série

N° **378** (2772)  
semaine du  
19 au 25 novembre 2015  
1,5 euro (soutien 2 euros)  
ISSN 0813 9500

# INFORMATIONS OUVRIÈRES

**5 725**  
abonnés reçoivent  
ce numéro.  
Et vous ?  
(page 16)

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

**POI**

## Après l'effroi...

# ... le temps des questions

Pages 2, 3 et 4







François Hollande à la tribune du Congrès, réuni à Versailles, le 16 novembre.

# Quand Hollande discourt sur la “protection des citoyens”

Un immense effroi a saisi toute la population, en France, après les massacres perpétrés à Paris, dans la soirée du vendredi 13 novembre. Prises pour cible au hasard par des individus surarmés, 129 personnes, dont un grand nombre de jeunes, sont mortes en quelques minutes, fauchées, des centaines ont été gravement blessées, dans les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> arrondissements de la capitale, aux terrasses de plusieurs cafés et restaurants, dans la rue, dans une salle de spectacles. Lundi 16 novembre, devant tous les parlementaires réunis en Congrès à Versailles, François Hollande a appelé à l'unité de tous les Français ; il a déclaré que sa priorité consistait « à mettre toute la puissance de l'Etat au service de la protection de nos concitoyens ».

Yan Legoff

**E**tre protégé ? C'est le vœu de tous les citoyens au lendemain de cette journée. Mais à qui Hollande fera-t-il croire qu'il met « toute la puissance de l'Etat au service de la protection de nos concitoyens », quand il annonce dans son discours le renforcement de l'intervention militaire en Syrie ? « La France intensifiera ses opérations en Syrie », dit-il. *Aujourd'hui, il faut plus de frappes.* » Qui peut croire que cette guerre sans fin protégera de la barbarie ? N'est-ce pas la guerre, menée depuis des années par les grandes puissances en Afghanistan, puis en Irak, en Libye, au Yémen, au Mali, en Syrie, etc., qui a fait prospérer, sur les ruines de nations pulvérisées par les frappes et les interventions militaires, les groupes mafieux qui aujourd'hui portent la terreur au cœur de l'Europe ?

## UN PROGRAMME À MARCHÉ FORCÉ

Alors que son gouvernement a décidé de faire passer à marche forcée la loi santé de la ministre Marisol Touraine, la réforme des collèges, la privatisation des principaux services publics (EDF), la réforme du Code du travail (*lire pages 5 à 7*), qui peut croire que la prolongation de trois mois de l'état d'urgence voulue par Hollande (vote prévu dans les tout prochains jours), remettant

en cause les libertés démocratiques et le droit des syndicats d'appeler à manifester, est justifiée par « la protection de nos concitoyens » ? Rappelons que l'état d'urgence permet aux préfets d'interdire la circulation dans les lieux publics, d'assigner toute personne à résidence, de perquisitionner de jour comme de nuit hors de tout contrôle judiciaire, de fermer les salles de spectacles et de réunions. Tout comme beaucoup de syndicats ouvriers (*lire page 4*), le syndicat de la magistrature (SM) exprime, ce 16 novembre, ses « inquiétudes », estimant que « la France a tout à perdre à cette suspension – même temporaire – de l'état de droit ». Il appelle à « protéger nos libertés et nos institutions démocratiques en refusant de céder à la peur et à la spirale guerrière ».

## COMMENT LES CROIRE ?

Au même moment, Hollande annonce à Versailles une révision de la Constitution pour y inclure des dispositions plus graves encore (*lire ci-contre*). Qui peut croire que l'accentuation du caractère antidémocratique des institutions de la V<sup>e</sup> République contribuera à « protéger » les citoyens ? « Le président a siphonné le stock des propositions des Républicains, et même de Marine Le Pen », estime *Le Parisien*. « Hollande veut renforcer la sécurité en piochant à droite et au FN », titre une dépêche de l'AFP. Et dire qu'une semaine plus tôt, Manuel Valls clamait à la radio :

« Ce serait un drame que le Front national gagne une, deux, trois régions » ! Alors oui, comment les croire !

## LA LOI D'AIRAIN DES “3 %” S'EFFACE... DEVANT LA GUERRE

« Dans ces circonstances, ajoute Hollande, je considère que le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité », sous-entendant que la réduction des « déficits », encadrée et surveillée par l'Union européenne, ne serait pas respectée.

Pendant des années, les travailleurs se sont vu opposer la loi des « 3 % » de déficits contre leur moindre revendication d'augmentation de salaire, de défense de la protection sociale et des services publics.

Mais, là, subitement, cette loi d'airain disparaît dès qu'il s'agit de mener la guerre, de renforcer les lois répressives !

En fin de compte, ce vendredi soir, qui a vraiment assuré la protection des habitants de Paris ? C'est la mobilisation formidable des services de secours, des services hospitaliers ; leurs personnels, avant même la mise en œuvre du « plan blanc », ont rejoint en masse, spontanément, leurs postes, du brancardier au chirurgien. Heureusement qu'ils étaient là, malgré l'asphyxie financière des hôpitaux, malgré les fermetures de lits et de services organisées par le gouvernement de M. Hollande, à la suite de tous ses prédécesseurs !

# Devant le drame, les hôpitaux publics présents

Marie Stagliano

**I**nformations ouvrières a choisi d'ouvrir ce numéro, au lendemain des attentats, non sur « la mécanique du massacre », ni sur « les révélations sur le commanditaire des attaques », mais sur la formidable mobilisation qui s'est organisée dans les hôpitaux de l'AP-HP dans la nuit du 13 septembre.

Personnel soignant et non soignant, services des urgences et Samu, tous sur le pont. Les hôpitaux Lariboisière, Beaujon, la Pitié-Salpêtrière, Bichat, en état d'urgence.

« Pendant le temps de prise en charge, le personnel médical continue d'affluer, certains par leurs propres moyens, d'autres en groupe en taxis, pour venir prêter main-forte aux collègues et porter assistance aux victimes », rapporte *Le Parisien* (14 novembre).

Une force considérable s'est levée pour faire face à l'afflux des blessés tout au long de la nuit, des équipes ont su « faire front dans des conditions dantesques », selon les propos du chef d'un service d'accueil des urgences.

S'est manifestée concrètement la capacité d'un système de soins à sauver les victimes relevant « de la chirurgie de guerre », ainsi que l'ont expliqué de nombreux chefs de services. Une efficacité et une organisation fondées sur l'existence d'un réseau hospitalier public, de médecins, de spécialistes, d'équipes médicales tous corps confondus.

C'est là une indication de ce qu'est le système de soins « à la française », chaînon d'un ensemble, ancré sur les fondements de la Sécurité sociale de 1945, reposant sur la prise en charge des malades dans les situations les plus difficiles.

C'est ce qui est au cœur des nombreux témoignages. Le chef du service des urgences de Lariboisière raconte : « Avant même l'activation du "plan blanc", tout le monde, médecins, infirmières, a spontanément rappliqué en un temps record. » L'urgentiste Patrick Pelloux explique : « Les hôpitaux de Paris ont été d'une force d'intervention extraordinaire. Je pense que nous avons sauvé avec l'ensemble des équipes du Samu, des sapeurs-pompiers, au

Photo AFP



Devant les services des urgences de l'hôpital Saint-Antoine à Paris, le 14 novembre 2015.

moins 80 personnes qui étaient en état d'urgence absolue. » Un anesthésiste abonde : « Tout le monde s'est mis en ordre de marche (...). Nous avons été comme l'équipage d'un sous-marin en immersion. »

Comment ne pas voir là l'expression d'un pan de civilisation, capable dans les pires situations de tenir bon, d'être facteur d'ordre, de sauver des vies. C'est cela qui s'est exprimé cette nuit du 13 novembre.

Et c'est précisément ce système de soins bâti autour de l'hôpital public qui est en train d'être démolé par le projet de loi de la ministre de la Santé.

Ce lundi 16 novembre, Marisol Touraine a adressé une lettre à tous les « médecins, personnels soignants et administratifs ». Elle salue leur « professionnalisme exemplaire », admire « la médecine d'excellence que vous avez su maintenir dans ces circonstances exceptionnelles », remercie leur « magnifique engagement au cours des jours écoulés ». Elle ne peut faire moins.

Et les jours suivants, elle fait voter sa loi santé, dont le but explicitement affiché est de lutter contre « l'hospitalo-centrisme ». Pour elle, notre système de soins ne doit plus être centré autour de l'hôpital. ■

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'USAP-CGT,  
14 SEPTEMBRE 2015

**“Nous sommes fiers d'avoir pu prouver la valeur du service public hospitalier qu'est l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris”**

« (...) Nous réaffirmons l'intérêt et l'enjeu majeur des services publics, particulièrement du service public hospitalier dont les missions sont l'intérêt général et la protection des populations. Dans ce cadre, nous exigeons de ce gouvernement et de la ministre de la Santé de cesser toutes les réformes qui mettent à mal le service public hospitalier et le service public en général.

Au contraire, les politiques à mener doivent renforcer les moyens humains et matériels pour tous les services publics.

Nous exigeons un moratoire sur les réformes structurelles et sociales à l'AP-HP, ainsi que le retrait du projet de réorganisation du temps de travail du directeur général de l'AP-HP, M. Martin Hirsch. Ce projet de réorganisation du temps de travail aggrave les conditions de travail et supprime des repos à nos collègues exemplaires.

Nous sommes fiers d'avoir pu prouver, par la mobilisation spontanée et le dévouement exceptionnel de nos collègues, la valeur du service public hospitalier qu'est l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. ■

**Un hospitalier de la Pitié-Salpêtrière**

**Une mobilisation déterminante face aux patients dont le pronostic vital était engagé**

« Face à l'afflux massif de blessés graves et afin de fluidifier les admissions des victimes des attentats, 250 agents (des médecins, des soignants, des personnels ouvriers, des informaticiens et des administratifs) de la Pitié-Salpêtrière et 150 à Saint-Antoine, pour ne citer que ces deux hôpitaux, se sont portés volontaires pour leur apporter tous les soins nécessaires.

Leur mobilisation a été déterminante face aux patients gravement blessés dont le pronostic vital était engagé. Un hôpital comme l'Hôtel-Dieu, que les gouvernements successifs s'acharnent à vouloir fermer depuis plus de dix ans, a tenu toute sa place dans l'aide aux victimes des attentats grâce à ses urgences, son service de radiologie, ses services de prise en charge psychologique et d'ophtalmologie.

Alors que la direction générale de l'AP-HP cherche depuis des mois à remettre en question le statut de son personnel pour casser l'unicité de l'AP-HP, on imagine les conséquences de cette politique dans une situation de crise comme celle que nous venons de vivre.

Les personnels de l'AP-HP ont prouvé par leur mobilisation que leur mission de service public et leur statut sont indissociables. ■

## Des mesures annoncées par Hollande “piochées dans des propositions formulées depuis longtemps par la droite, voire par le FN” (*Le Figaro*)

**La Ligue des droits de l'homme fait part de ses “inquiétudes”**

« On ne peut qu'être inquiet des projets du président de la République. La logique de guerre qu'il a mise en avant conduit à modifier en profondeur plusieurs aspects de l'état de droit : qu'il s'agisse de la Constitution, de la procédure pénale ou des règles de la nationalité, ou d'autres encore.

Ces mesures, loin d'être limitées dans le temps, vont s'inscrire dans la durée comme l'actuel état d'urgence qui va être prorogé pour trois mois, soit au moins jusqu'au mois de février 2016, sans qu'on en comprenne la raison (...). La LDH exprime son inquiétude face à des projets délibérés sur injonction, dans la précipitation et usant de l'émotion provoquée par les attentats commis. D'ores et déjà, elle désapprouve la prorogation de l'état d'urgence et souhaite que les pouvoirs publics ne se contentent pas de faire référence au respect de l'état de droit, mais qu'ils le respectent effectivement. ■

**L**e *Figaro* (17 novembre) estime que François Hollande, lors de son discours devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles, le 16 novembre, a « légitimé des mesures allant dans le sens d'un renforcement de l'arsenal répressif. Quitte pour cela à piocher dans des propositions formulées depuis longtemps par la droite, voire par le FN (la déchéance de nationalité des binationaux, les peines alourdies en cas de menaces terroristes, la légitime défense des policiers). François Hollande va jusqu'à ne pas exclure la suggestion de Nicolas Sarkozy de bracelet électronique pour les fichés. »

Pour l'ex-UMP, l'ancien Premier ministre François Fillon a déploré « le temps perdu » et rappliqué que ces mesures « étaient presque toutes comprises dans les amendements de la droite républicaine » sur le texte contre le terrorisme, qui avaient été « repoussés ». « Hollande fait son marché dans nos propositions », a confirmé à l'AFP le député LR de Paris Pierre Lellouche. Marine Le Pen a salué dans un communiqué de « bonnes inflexions » sur « l'évolution de nos rapports diplomatiques avec la Russie », « la déchéance de nationalité », « la reconstitution des effectifs de police et de gendarmerie » et « le gel (des réductions) d'effectifs militaires ». « Le Front national se montrera donc vigilant sur l'application des points positifs », avertit la diri-

Photo AFP



Nicolas Sarkozy.

geante du FN, qui dénonce aussi des « lacunes énormes » dans le discours de Hollande.

Certaines de ces mesures, et d'autres, pourraient être comprises dans une révision de la Constitution, annoncée par Hollande, renforçant son caractère antidémocratique et autoritaire. Elle prévoirait « un régime civil d'état de crise », selon « une source gouvernementale » citée par l'AFP le 16 novembre au soir. Ces mesures « pourront aller au-delà de ce que prévoit actuellement la loi de 1955 » sur l'état d'urgence, précise encore cette source.

Le 17 novembre au matin, Nicolas Sarkozy « se veut prudent » et « attend de voir le contenu de la réforme » annoncée : « Si ça peut nous permettre de passer nos mesures, pourquoi pas ? », dit-il.

Mais personne n'est dupe des arrière-pensées des uns et des autres. ■

L'éditorialiste de *La Voix du Nord* écrit : « La Marseillaise entonnée à l'unisson à la fin (du) discours (de Hollande)

ne doit donc pas faire illusion.

A la tribune et dans les couloirs de Versailles, les couacs dans l'interprétation de l'hymne à l'unité nationale se sont vite fait entendre.

Et passé le moment du deuil, la campagne électorale reprendra vite ses droits. »



## Après les attentats, quelques réactions syndicales

**COMMUNIQUÉ DE FORCE OUVRIÈRE**  
(14 novembre 2015)

### “Attentats à Paris : FO choquée et révoltée salue l'intervention des fonctionnaires et agents des services publics”

“**L**a confédération Force ouvrière est, comme tout un chacun, choquée et révoltée par le terrorisme et la tragédie qui ont frappé la population et le pays cette nuit.

Elle tient à faire connaître sa tristesse et sa compassion pour toutes les victimes, leurs familles et leurs proches.

Elle tient aussi à saluer les fonctionnaires et agents des services publics mobilisés sur-le-champ, dans de telles tragiques et difficiles circonstances.

Au nom de ses adhérents, elle tient d'ores et déjà à remercier des nombreux messages d'inquiétude et de solidarité parvenant des militants et organisations syndicales du monde entier.

**Plus que jamais, les valeurs de la République résonnent de toutes leurs forces : Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité – Unité et indivisibilité.**»

**COMMUNIQUÉ DE LA CONFÉDÉRATION CGT**  
(14 novembre, extraits)

### “Indignation et soutien aux familles endeuillées”

“**L**a CGT est profondément choquée et indignée par les attentats criminels qui ont été perpétrés la nuit dernière à Paris.

Toute la CGT tient à témoigner de son soutien et de sa solidarité à l'ensemble des familles touchées par cette tragédie.

Elle salue la mobilisation extraordinaire de l'ensemble des agents des services et entreprises publics, qui montrent en chaque circonstance, leur engagement au service des populations. Les militants et les syndiqués de la CGT continueront plus que jamais à défendre au quotidien les valeurs de solidarité, de paix et de fraternité, valeurs essentielles de la démocratie et de notre république.

(...) Le gouvernement vient de prendre des mesures d'urgence en matière de sécurité. La CGT réaffirme son attachement aux libertés individuelles et collectives. Au-delà de ces heures d'émotion et de recueillement, d'autres mesures, tant au niveau national qu'international, seront à mettre en œuvre rapidement pour retrouver ces valeurs de la République et conquérir une paix durable partout dans le monde.

Le mouvement syndical français et mondial doit s'unir dans cette période. Les messages de condamnation et de soutien arrivés de nombreux pays du monde montrent que c'est possible et indispensable.»

**Contradictoirement à ces premières prises de position syndicales, tombe alors le communiqué suivant, dont nous publions ici les extraits les plus significatifs**

**COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL CGT-CFDT-CFE CGC-CFTC-UNSA -SOLIDAIRES-FSU**

“**A**près les attentats effroyables commis cette nuit à Paris, les organisations signataires CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires, FSU assurent de leur solidarité toutes les personnes et leurs proches qui en ont été victimes (...).

Comme elles l'avaient fait au début de l'année 2015 en décidant de travailler sur toutes les incidences pour le monde du travail, matérialisé par le texte “*Vivre ensemble, travailler ensemble*”, les organisations syndicales se retrouveront très

prochainement pour poursuivre leurs échanges sur la situation créée par ces attentats et poursuivre leur engagement pour lutter contre les replis, les stigmatisations, les divisions, contre toutes tentatives de terreur dans lesquelles veulent nous enfermer les terroristes, afin de continuer à faire société ensemble.»

**Mais d'autres prises de position d'instances syndicales affluent qui n'ont rien à voir avec ce communiqué commun avec la CFDT**

**UD CGT DE PARIS**  
(14 novembre, extraits)

“**C**e terrible 13 novembre ne doit pas être l'occasion de restreindre les libertés publiques : nous sommes préoccupés par l'instauration de l'état d'urgence et les éventuelles conséquences pour les salarié-es et citoyen-nes en France. Il serait paradoxal que les manifestations syndicales des prochains jours ne puissent pas se tenir alors qu'elles ont pour thèmes centraux les libertés, le droit, et la lutte contre les violences patronales, les violences faites aux migrants et les violences faites aux femmes (...)

Nous appelons les travailleurs de la capitale à développer entre eux les liens solidaires, non seulement pour être rassemblés dans ce moment tragique, mais aussi pour concourir à en finir



avec les racines de cette violente société en crise. L'heure n'est donc pas à la démobilisation sociale au nom d'une “unité nationale”, bien au contraire.

Paris,  
le 14 novembre 2015.»

**UNION RÉGIONALE FO D'ILE-DE-FRANCE**  
(15 novembre, extraits)

“**L**ors des attentats de janvier 2015, l'URIF FO rappelait son engagement pour la paix et, par nature, son opposition à la guerre, à toutes les guerres et leurs développements.

Ces dernières entraînent la souffrance, le désespoir, la mort pour des millions de personnes issus du peuple, des ouvriers, des étudiants, des travailleurs d'une façon générale. C'est une atteinte fondamentale aux libertés, à l'égalité et à la fraternité (...). La solidarité que nous portons en direction de tous ceux qui souffrent aujourd'hui, nous l'avons ressentie dans tous les messages du mouvement syndical international qui nous sont parvenus. Ils marquent leur volonté de s'engager avec nous pour continuer à porter les revendications essentielles, les libertés, la démocratie et la laïcité.

Paris,  
le 15 novembre 2015.»

**UD CGT DE SEINE-MARITIME**  
(16 novembre, extraits)

“**A**lors que le gouvernement discute de prolonger l'état d'urgence pour trois mois, l'UD CGT réaffirme son attachement aux libertés démocratiques et syndicales qui risqueraient gravement d'être ainsi mises en cause. L'UD CGT interpelle les députés qui risqueraient de voter une telle mesure, et tous les responsables de l'Etat pour qu'aucune mesure gouvernementale ou préfectorale ne vienne restreindre les libertés démocratiques et syndicales (droit de se réunir, de rassemblement et de manifestation) qui sont un facteur essentiel de la démocratie.»

## REPERES

### Sommet du G20

#### Derrière l'unité face au terrorisme s'exprime des divergences

**D**imanche 15 novembre, à Antalya, en Turquie, se tenait le sommet du G20. Derrière les discours « faire bloc avec Paris », se sont exprimées les divergences existantes depuis des années.

L'origine de la situation de dislocation de la région a pour cause la décision des grandes puissances d'intervenir en Syrie. Aux bombardements américains s'est ajouté le soutien à « l'opposition dite modérée », c'est-à-dire l'Armée syrienne libre. De cette décision ont découlé les massacres de centaines de milliers de civils, la fuite de millions de Syriens, dont près d'un million ont débarqué en Europe, et le développement du terrorisme.

D'abord basée sur l'accord avec la Turquie, l'Arabie Saoudite et Israël, la politique américaine a dû prendre en compte la politique de la Russie et de l'Iran. Alors que la politique américaine était définie par l'exigence du départ de Bachar pour organiser une « transition démocratique », la Russie et l'Iran considéraient que la défense de Bachar était le point de départ d'une « transition démocratique ».

Pendant des années, les Américains ont menacé l'Iran de bombardements. Puis, subitement, au début



de l'année 2015, ils ont fait volte-face et ont signé avec le régime iranien un accord à propos des recherches nucléaires. C'est dans cette nouvelle situation que les troupes iraniennes et l'aviation russe sont intervenues en Syrie.

Bien évidemment, chacun défend ses propres intérêts et profite de la crise de l'administration américaine pour avancer ses pions, mais tous se retrouvent sur la nécessité de préserver l'ordre, c'est-à-dire la négation des droits des peuples.

Cette nouvelle donne de la politique américaine a provoqué une crise avec ses alliés traditionnels que sont la Turquie, Israël et l'Arabie Saoudite, qui considèrent que l'entrée en jeu de l'Iran est le plus grand des dangers, plus que celui de Daech. « *La Turquie considère que les Kurdes sont*

*un plus grand danger que l'Etat islamique. Les monarchies du Golfe, qui ont aidé les djihadistes, en tout cas au début de la guerre, sont davantage préoccupées par la montée en puissance de l'Iran que par l'extension de Daesh* » (Le Figaro, mardi 17 novembre)

Dans ces conditions, des passerelles s'établissent pour chercher à concilier les points de vue. Le Premier ministre britannique, proche des Etats-Unis, a déclaré que « *le fossé qui oppose ceux qui pensent qu'Assad devrait partir et ceux qui continuent à le soutenir pourrait disparaître* ».

Mais pour les Etats-Unis, pas question de changement de stratégie pour le moment. Le quotidien de la City de Londres, le *Financial Times*, titre en une, ce 17 novembre : « *Hollande appelle à la guerre contre l'Etat islamique. Obama écarte l'envoi de troupes au sol* ».

Dans un article, il est précisé : « *Soumis à une intense pression pour élargir la campagne militaire contre l'Etat islamique après les attentats de Paris, M. Obama a insisté sur le fait que les Etats-Unis avaient l'approche la plus correcte* (...) ». « *La stratégie que nous poursuivons est la bonne* », a-t-il dit hier au sommet du G20 en Turquie.»

Marguerite LEUWEN ■

#### Qu'est-ce que Daech ?

**L**ors du déclenchement des opérations militaires en Syrie, les grandes puissances, notamment les Etats-Unis, ont financé et armé l'opposition au régime de Bachar al-Assad. Dans cette nébuleuse, se dégage trois groupes : l'Armée syrienne libre, dite « opposition modérée », aujourd'hui totalement marginalisée, le Front al-Nosra (al-Qaida) et l'Etat islamique, selon l'acronyme arabe. Ces deux derniers ont été particulièrement financés par les monarchies du Golfe.

Les pressions américaines, à l'aide étatique s'est substitué le soutien de riches Qataris et Saoudiens. L'Etat islamique administre un territoire de 200 000 km<sup>2</sup> à cheval sur la Syrie et l'Irak et peuplé de 10 millions d'habitants. L'Etat islamique doit assurer le fonctionnement de ce « califat », les salaires mensuels de 500 dollars de ses combattants, les services de santé, etc. Tout cela nécessite, non seulement l'achat d'armes, mais également de médicaments et de toute une série de matériels qui sont achetés sur les routes du commerce international.

Le budget de financement de l'Etat islamique est estimé à deux milliards

de dollars. Selon la CIA, l'Etat islamique aurait pris le contrôle de 15 % des puits de pétrole irakiens, qui s'ajoute au contrôle des puits de syriens. L'Etat islamique contrôle une production de 40 000 barils par jour, vendus 50 % moins cher que sur le marché, rapportant 1,5 million de dollars par jour. Ce pétrole est exporté vers le port turc de Ceyhan et vendu sur les marchés internationaux. Selon M<sup>me</sup> Hybaskova, ambassadrice de l'Union européenne en Irak, des pays membres de l'UE ont acheté ce pétrole. De plus, Daech contrôle les établissements bancaires des villes prises, dont le montant s'élèverait à un milliard de dollars. Mais pour que cet argent puisse être rentabilisé, il faut qu'il circule sur les marchés internationaux par le biais de valises remplies de dollars, de rials saoudiens ou de livres turques.

En effet, de riches émirs du Golfe ou de riches financiers turcs contribuent au financement des combattants d'al-Nosra et de Daech. Il a été démontré par des rapports des services secrets que des armes livrées par des Etats du Golfe à des groupes opposés à Bachar al-Assad se retrouvaient dans les mains des milices de Daech.

D'un côté, on annonce un bloc sans faille contre le terrorisme et, de l'autre, on le finance et on l'arme massivement.

M. L. ■

# TRIBUNE de discussion

## DEUX CONTRIBUTIONS À PROPOS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

### Les médecins en grève pour la défense de la Sécurité sociale

■ Une contribution de **Nicole Bernard**, syndicaliste à la Sécurité sociale, retraitée

**L**e 13 novembre, les médecins étaient en grève à l'appel de leurs syndicats contre le projet de loi santé de la ministre Marisol Touraine et, en particulier, contre le « tiers payant généralisé ».

« Malgré de nombreuses mises en garde, l'ensemble des médecins du bassin roannais est révolté de voir l'indifférence et l'immobilisme du monde politique, tous partis politiques confondus, responsables ou non de la santé », disent, par exemple, les médecins roannais dans une lettre à leurs patients.

« Nous refusons le tiers payant obligatoire et généralisé. Le patient doit rester au centre du système de soins », écrivent les médecins de Haute-Saône.

« Nous refusons de voir remis en question le libre choix du médecin par le patient,

le secret médical, la liberté du médecin dans la prise en charge et la thérapeutique de son patient », écrivent leurs collègues de Toulouse. Et c'est comme cela partout.

Les médecins ont raison de se tourner vers les patients, salariés, chômeurs, retraités, etc., et de leur demander leur soutien, car c'est de l'existence de la Sécurité sociale qu'il s'agit, car c'est elle qui est attaquée. Ce qui devrait susciter la prise de position de tout le mouvement ouvrier.

Ce n'est pas le cas. Avec le tiers payant généralisé, « on ne paie plus chez le médecin », nous rabâche-t-on, côté cour ! Mais, côté jardin, la ministre explique : « Il ne s'agit pas de gratuité, j'insiste bien sur ce point (...). C'est simplement la mise en place d'un nouveau type de paiement aux professionnels » (avril 2015).

LES ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES INSTALLÉES AU CŒUR DU SYSTÈME

Des millions d'assurés bénéficient déjà du tiers payant. Ce n'est donc pas un « nouveau type de paiement » ! Qui bénéficie déjà du tiers payant ? Les malades pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale du fait de leur maladie, les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (de

base et complémentaire) pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale en raison de leurs faibles ressources (1).

Pour que les autres assurés bénéficient du tiers payant, il y aurait un moyen tout simple : que la Sécurité sociale prenne en charge les soins à 100 %. Le gouvernement fait exactement l'inverse : pour diminuer les remboursements de la Sécurité sociale, il propulse les assurances complémentaires (2). Et c'est cela qui change tout. Les assurances complémentaires deviennent un rouage obligatoire du remboursement.

Avec la Sécurité sociale, les taux de remboursement sont les mêmes dans toute la France, pour les retraités, les chômeurs, les jeunes, les salariés, les personnes qui ne travaillent pas...

Avec les assurances complémentaires, c'est l'inverse. Les remboursements dépendent de l'entreprise où on travaille, de la mutuelle qu'on a choisie, du montant des cotisations, etc., (3) ! Fini, l'égalité des droits ! Et c'est cela qu'on demande aux médecins de vérifier. Les médecins ont-ils raison de considérer que ce n'est pas leur travail ?

Sans compter que Axa et Harmonie viennent de lancer une offre de téléconsultation pour leurs adhérents. Avec les médecins qu'elle choisit, l'assurance est en train, au mépris de la loi, de constituer un réseau de soins.

SUR LE MODÈLE DES PAIEMENTS PAR CARTE BLEUE CHEZ LES COMMERÇANTS

Les médecins ont-ils raison de craindre pour leur indépendance ? Le président de la Mutualité française, Etienne Caniard, leur répond : « Il faut s'assurer, au moment où le patient est dans le cabinet, qu'il a les droits ouverts (à l'assurance complémentaire, car à la Sécurité sociale tout le monde a des droits ouverts !). Ce système permettra, à l'instar du GIE Carte bleue, de vérifier l'ouverture des droits quand on est chez le médecin comme on qualifie la possibilité de payer par Carte bleue quand on est chez le commerçant. »

Photo DR



Actuellement, le médecin vous demande ce que vous avez et, à la fin, il prend votre carte Vitale : il y aura toujours une solution !

Avec le tiers payant généralisé, selon M. Caniard, il devrait vous demander votre carte de mutuelle avant ! Ce n'est pas pareil ! Comme le dit Caniard, c'est comme chez le commerçant ! Oui, c'est un bouleversement de la Sécurité sociale. ■

(1) L'OCDE vient de publier un rapport sur les résultats des différents systèmes de santé, dans lequel l'organisation indique que la France est non seulement le pays où l'espérance de vie est la plus grande, mais aussi celui où la part allouée par les patients aux dépenses médicales représente 1,4 % de la consommation des ménages, soit deux fois moins que la moyenne des pays de l'OCDE.

(2) C'est ce qu'a fait la loi du 14 juin 2013, dite de « sécurisation de l'emploi ». Cela fait belle lurette que les assurances complémentaires n'ont rien à voir avec nos anciennes mutuelles ! Dans le « régime de complémentaire santé » du personnel de la Sécurité sociale, trois opérateurs se partagent le marché. Aucun n'est une mutuelle !

(3) Pour ne prendre qu'un exemple, la MGEN, la mutuelle des enseignants, propose aux actifs pas moins de quatre formules, avec des tarifs et des taux de couverture différents !

### “Un bouleversement des principes fondateurs de la Sécurité sociale”

(Communiqué des fédérations CGT, FO et SUD du secteur de la santé et de l'action sociale, avec la fédération FO des organismes sociaux, 5 novembre 2015)

« Avec la généralisation du “tiers payant”, c'est un bouleversement des principes fondateurs de la Sécurité sociale. Les assurances complémentaires deviennent des opérateurs du système, au même titre que le régime obligatoire.

Il faut être clair : le désengagement de la Sécurité sociale se traduit forcément par une charge de plus en plus importante pour les assurés, car ce sont eux qui payent les assurances complémentaires ! L'augmentation continue des tarifs des complémentaires accentue les inégalités sociales, c'est-à-dire avec un panier de soins à minima pour l'immense majorité de la population et des soins corrects pour ceux qui auront les moyens de payer. »

### “Loi santé : en ville comme à l'hôpital, les malades ne pourront plus se soigner”

(Syndicat national des médecins hospitaliers FO, 9 novembre 2015)

« Avec moins de personnels dans les hôpitaux, moins de médecins, comment le gouvernement entend-il résoudre le problème des déserts médicaux ? Est-ce en vidant ou fermant les petits hôpitaux (...) ? Ce sont les “équipes territoriales” qui sont une mutualisation des moyens : tel cardiologue d'un hôpital ira faire les coronographies dans un autre, permettant la fermeture d'un centre sur deux... Le gouvernement prétend qu'il s'agit d'un progrès ? Personne n'est dupe ! Ce sont les malades, les médecins et les soignants qui en feront les frais ! Tout ceci n'a qu'un objectif : la réduction de 10 milliards d'euros des dépenses d'assurance maladie et de trois milliards des dépenses hospitalières. »

### “Quel avenir pour la Sécurité sociale de l'enseignement, la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN) ?”

■ Une contribution d'**Alain Jouannet** (Indre-et-Loire), enseignant retraité, syndicaliste, mutualiste depuis 1971

**J**e m'interroge sur les orientations prises par la MGEN lors du printemps et de l'été 2015.

Le groupe MGEN, c'est 3,8 millions de personnes protégées, dont 2 829 338 mutualistes MGEN, soit 1 760 648 adhérents, 672 986 assurés sociaux non mutualistes, 182 062 personnes protégées en individuel par MGEN-FILIA... 9 484 salariés, 1,838 milliard de cotisations mutualistes perçues, 3 209 postes, lits et places d'hospitalisation de jour et complète...

Dans les revues distribuées aux adhérents, nous apprenons la création d'un groupe mutualiste avec Harmonie Mutuelle et la fusion-absorption de la Mutuelle générale environnement et territoires (MGET). Le but de cette fusion serait de « préserver la pérennité du modèle mutualiste en renforçant le positionnement de la MGEN au sein des fonctions publiques d'Etat et territoriale. » Mais de quel “modèle mutualiste” parlons-nous désormais ?

Dans la rubrique « Evolution des prestations », nous apprenons que quatre niveaux de garanties financières sont mis en place.

On parle d'évolution des offres du groupe MGEN pour se mettre en conformité avec le dispositif des contrats responsables (fixé par le décret du 18 novembre 2014). Que dit et signifie ce décret ? La refonte de l'offre globale a été approuvée lors des assemblées générales extraordinaires du groupe MGEN en avril dernier à Paris.

“La direction du groupe MGEN n'est-elle pas en train de tourner le dos au principe de base de la solidarité (Sécurité sociale) et du mutualisme à cotisation selon ses moyens et soins selon ses besoins ?”

QUATRE OFFRES DIFFÉRENTES

Après l'offre destinée aux nouveaux adhérents « MGENERATION Initiale », il y a une nouvelle gamme MGEN santé-prévoyance. Une offre adaptée à chacun, nous dit-on.

1. MGEN Initiale qui remplace MGENERATION et centrée sur les jeunes actifs.

2. MGEN Equilibre est orientée sur les soins de ville (prise en charge des dépassements d'hono-

raires, forfaits renforcés sur les médicaments prescrits peu ou non remboursés, les médecines complémentaires et la prévention).

3. MGEN Référence est la couverture santé renforcée sur des postes présentant les restes à charge (optique, dentaire).

4. MGEN Intégrale constitue l'offre la plus protectrice avec une prise en charge complète et élevée pour l'ensemble des postes.

Désormais, la cotisation tiendra également compte de l'âge. A partir de janvier 2017, les adhérents pourront opter pour l'offre la mieux adaptée à leurs besoins et ceux de leur famille.

PARTIE INTÉGRANTE DE L'OFFENSIVE CONTRE LA SÉCURITÉ SOCIALE

N'est-ce pas un autre système qui se met en place ? La direction du groupe MGEN n'est-elle pas en train de tourner le dos au prin-

cipe de base de la solidarité (Sécurité sociale) et du mutualisme à cotisation selon ses moyens et soins selon ses besoins ?

La Sécurité sociale enseignante noyée dans le groupe MGEN n'est-elle pas en train de disparaître ?

Les changements ne sont-ils pas partie intégrante de l'offensive contre la Sécurité sociale et pour la privatisation de l'assurance-maladie ?

Le journal *Informations ouvrières* ne pourrait-il pas confectionner un dossier plus complet et plus argumenté sur le devenir des mutuelles et sur les menaces qui pèsent toujours sur la Sécurité sociale à travers les directives européennes ? Les lecteurs d'*Informations ouvrières* adhérents à la MGEN seraient intéressés à lire une telle analyse.

La position des adhérents défavorables à ces changements d'orientation pourrait ainsi être diffusée. ■

## RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, RÉFORME DE L'ÉCOLE

### “Une offensive à grande échelle de déqualification de la jeunesse”

■ Contribution de **Jérôme Legavre**, enseignant

**J**uin 2013 : l'Assemblée nationale vote la loi de refondation de l'école. Pas une voix ne manque à gauche. La réforme des rythmes scolaires ouvre grand la porte à l'ingérence des collectivités territoriales. La formation professionnelle est livrée aux régions, qui entendent bien siphonner les lycées professionnels pour offrir des filières entières au privé. La réforme du collège vise à disloquer le cadre national pour y substituer des règles propres à chaque établissement.

« Refondation » ? C'est ce que disent les ministres successifs (Peillon, Hamon, Belkacem), repris en chœur par leurs soutiens syndicaux officiels : la CFDT et l'UNSA.

Il faut être clair : réduire massivement les heures de cours, dynamiser le caractère national des horaires, des

programmes, et donc des diplômes, ce n'est rien d'autre qu'une offensive à grande échelle de déqualification de la jeunesse.

#### OBJECTIF : BAISSER MASSIVEMENT LE COÛT DU TRAVAIL

Faut-il rappeler la revendication constante du patronat qui est de remplacer les diplômés par de vagues compétences certifiées au niveau de l'entreprise ? La cible : le coût de la main-d'œuvre, inséparable de l'existence de qualifications nationales et de garanties collectives. Il n'y a pas, d'un côté, la « refondation de l'école » et, de l'autre, la loi Macron ou la « réécriture » du Code du travail. Il y a une offensive générale de baisse massive du coût du travail, impliquant de liquider l'ensemble des conquêtes ouvrières. Les mesures contre l'école

n'ont qu'un objectif : adapter cette dernière à ce cadre, l'adapter aux besoins urgents du capital.

En 1943, Hubert Lagardelle vient d'être promu ministre du Travail du gouvernement de Vichy. Militant SFIO avant 1914, il s'est ensuite converti au corporatisme et au fascisme. En 1944, il écrit : « *L'école a trop dispensé un savoir livresque purement abstrait, (...) ignorant tout de la vie, du métier, antiprofessionnel par essence et dans son ignorance de l'infinie variété de la vie.* » L'école conforme aux vœux

de Lagardelle devra donc être une école débarrassée de « *l'encyclopédisme mortel des connaissances* ». Elle devra aussi être régionalisée. C'est d'ailleurs Vichy qui adoptera des programmes différents selon les zones, rurales ou urbaines, et qui expérimentera la première réforme des rythmes scolaires...

#### RÉACTION SUR TOUTE LA LIGNE

Certes, c'était une autre situation, et comparaison n'est pas raison. Il est tout de même frappant de constater

que les voies empruntées par la réaction sont souvent similaires.

S'agissant de l'école publique, il s'agit à chaque fois de s'en prendre à ce qui la fonde : instruire, laïcité et cadre national des horaires, des programmes, des diplômes, statut national des personnels.

Force est de constater que c'est ce gouvernement qui s'efforce aujourd'hui d'avancer sur cette voie de réaction sur toute la ligne et qui provoque une résistance croissante des personnels. ■

## Chronique d'une mort annoncée, celle de l'enseignement de l'allemand ?

■ Contribution de **Evelyne Malinas**, professeur d'allemand

**L**a semaine dernière encore, à grands renforts de médias, la ministre de l'Éducation nationale se gargarisait, à l'aide de « sa nouvelle carte scolaire », de vouloir lutter contre « l'élitisme » et de favoriser la mixité sociale. On retrouve ainsi les mêmes propos lénifiants qu'elle utilisait pour justifier, avec sa réforme des collèges de 2016, la disparition des classes bilingues et européennes.

Or ce sont ces mêmes classes bilingues qui ont permis de diversifier l'offre en langues vivantes et permis une mixité sociale dans les établissements les plus reculés ou les plus défavorisés ; ces sections permettaient gratuitement aux élèves volontaires d'avoir un bon niveau en langue vivante en commençant l'apprentissage de deux langues vivantes dès la 6<sup>e</sup>. Certes, les élèves commenceront, avec la réforme de la ministre, plus tôt l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère (LV2) : en 5<sup>e</sup> au lieu de la 4<sup>e</sup>, mais ils auront moins d'heures par semaine. L'exposition à la deuxième langue passera de trois heures à deux heures en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> LV2 ! Qui peut sérieusement penser qu'on puisse apprendre correctement une langue avec seulement deux heures de cours par semaine ? Par ailleurs, les élèves perdront une heure de LV1 en 6<sup>e</sup> !

En ce qui concerne les professeurs d'allemand, la perte de ces heures d'enseignement va entraîner pour eux des suppressions de postes massives. Que va faire en effet la ministre des 30 % de ces professeurs qui vont se

retrouver sans élèves devant eux à la rentrée 2016 ? La majorité d'entre eux a manifesté clairement le rejet de cette réforme par diverses actions : quatre journées de grève, pétition signée par plus de quarante-cinq mille personnes, multiples courriers...

#### PRESSIONS SUR LES PROFESSEURS

En dépit de leur opposition déterminée à cette réforme, un certain nombre de pressions commencent déjà à s'exercer sur eux ; des chefs d'établissement leur conseillent, entre autres, de « *s'investir dans les projets locaux, d'accepter de compléter leur service en primaire, de participer aux journées de formation pour la mise en place de la réforme* », s'ils ne veulent pas enseigner sur deux, voire trois établissements !

Ces professeurs deviennent malgré eux des agents de la mise en place de la réforme qu'ils refusent ! Une démarche totalement schizoïde ! La vraie raison de toutes ces mesures, c'est le coût du système éducatif : les masques tombent depuis un moment. Plus personne n'est dupe. Économiser de l'argent avec cette réforme 2016 sur le dos des personnels et des élèves les plus défavorisés. Cette réforme accentue encore la situation d'une école à deux vitesses, car beaucoup d'élèves n'auront plus le choix et seuls ceux dont les familles seront bien situées pourront corriger les défaillances de l'école.

C'était déjà l'idéal de la loi Haby (1975) : tous les élèves font la même chose dans des classes bien pleines, le tout dans un souci d'égalité, mais au moindre coût ! ■

#### Petit rappel des conséquences de la réforme 2016 :

- baisse des heures d'enseignement disciplinaire à tous les niveaux : 22 heures en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, auxquelles s'ajouteront les EPI et l'accompagnement contre 23 heures en 5<sup>e</sup>, 26 heures en 4<sup>e</sup> et 28,30 heures en 3<sup>e</sup> actuellement ;
  - mise en place de l'accompagnement personnalisé pris sur les heures de cours (et non ajouté comme maintenant) ;
  - mise en place d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), activités visant à une réalisation pratique et associant plusieurs matières.
- Un seul mot d'ordre : retrait de cette réforme !



Dans la manifestation du 10 octobre à Paris.

## La masse salariale des fonctionnaires dans la ligne de mire du projet de loi de finances pour 2016

■ Contribution de **Léo Horner**

**L**e projet de loi de finances pour 2016 est actuellement à l'ordre du jour de la session parlementaire. L'exposé général des motifs de ce projet de loi insiste sur le fait qu'il s'agit de « *la deuxième tranche du plan d'économie de 50 milliards d'euros présenté en 2014* ». Autrement dit, il s'agit de continuer à mettre en œuvre le pacte de responsabilité, dont le principe est de ponctionner 50 milliards d'euros sur les services publics et la Sécurité sociale, dont 41 milliards serviront au bénéfice des patrons, sous forme d'exonérations de cotisations. En 2016, l'austérité appliquée aux dépenses de l'État, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale se traduit par des coupes de 16 milliards d'euros.

Dans ce document présenté aux parlementaires, une partie est consacrée à « *la maîtrise de la masse salariale* ». Il est d'emblée précisé que « *la rémunération des agents de l'État représente plus de 40 % des dépenses des ministères : compte tenu de ce volume, la modération de la progression de la masse salariale constitue un effort indispensable pour la maîtrise des dépenses publiques* ».

#### POURSUITE DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Les suppressions d'emplois se poursuivent, puisque hors prise en compte de l'actualisation de la loi de programmation militaire, « *les réductions d'effectifs se poursuivraient à hauteur de 1 495 ETP* » (équivalent temps plein). Mais cela ne suffit pas : en réalité, les restrictions sur la masse salariale « *reposent sur la mise en œuvre de plus d'un milliard d'économie brutes* ». Comment le gouvernement compte-t-il s'y prendre

pour économiser un milliard d'euros sur la masse salariale des agents de l'État ?

La présentation détaillée des mesures montre qu'il s'agit de la mise en œuvre des mesures proposées dans le protocole d'accord intitulé « *Avenir de la fonction publique : parcours professionnels carrière et rémunération* », également appelé « PPCR ».

Pour mémoire, les fédérations CGT, FO et Solidaires ont refusé de signer le protocole proposé en septembre dernier, invalidant ainsi l'accord. Suite à cet échec gouvernemental, Manuel Valls avait annoncé qu'il mettrait en œuvre les propositions contenues dans le protocole appelé « PPCR ».

#### UNE COUPE D'UN MILLIARD D'EUROS SUR LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Or la mise en œuvre du protocole PPCR apparaît dans les mesures du projet de loi de finances pour 2016 destinées à faire économiser plus d'un milliard d'euros sur la masse salariale des agents de l'État. En effet, voici ce qui est dit dans l'exposé des motifs.

– « *La stabilité du point fonction publique, permettant de dégager une économie de 600 millions d'euros par rapport à une hypothèse de revalorisation à l'inflation.* » En clair, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, liée au gel du point d'indice, est déjà chiffrée à 600 millions d'euros pour 2016. Or le protocole PPCR envisageait une augmentation du point d'indice « *au*

*regard des principaux indicateurs macroéconomiques* » (axe 2, point 3). Personne n'est dupe : on peut toujours inventer un indicateur montrant qu'il ne faut pas augmenter les salaires ! Il

s'agit donc bien de geler indéfiniment la valeur du point d'indice !

– « *La maîtrise des enveloppes catégorielles qui permet de dégager trois cents millions d'euros d'économie.* » Il s'agit là de ponctionner la masse salariale dans sa part consacrée aux indemnités ou dans l'avancement de la carrière des agents (par exemple, les taux de promotions). Là encore, on se rappelle les termes de PPCR : « *simplification des régimes indemnitaires* » (axe 2, point 1.1) ou la remise en cause des « *dispositifs d'avancement accélérés* » (axe 2, point 1.2).

– La dernière mesure permettant d'arriver à plus d'un milliard d'euros d'économie sur la masse salariale est « *la suppression progressive de l'indemnité exceptionnelle CSG à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015. L'économie est évaluée à 90 millions d'euros en 2016.* »

En fin de compte, ce qui apparaît aujourd'hui, c'est que le gouvernement a cherché à associer les fédérations de fonctionnaires à la politique d'austérité, qui prend la forme du pacte de responsabilité contre les services publics, la Sécurité sociale et les salaires.

Les fédérations qui ont refusé de signer le protocole PPCR ont conservé l'indépendance qui permet d'opposer les revendications à la politique destructrice du gouvernement. ■



## “Air France : la balle est dans le camp du gouvernement”

■ Interview **Pascal Duchêne**, délégué syndical CGT Air France, secrétaire de CHSCT et coordinateur central CHSCT Escales

**Le communiqué de presse intersyndical appelant à rassemblement le 19 novembre devant le siège d’Air France fait référence à plusieurs éléments. Quelle est ton appréciation ?**

Un premier point : la compagnie Air France prévoit 2 900 suppressions de postes, alors que le groupe Air France-KLM a fait des bénéfices de l’ordre de 898 millions au troisième trimestre 2014. C’est le plus gros bénéfice enregistré par le groupe depuis sa création en 2004. C’est dire si les revendications sont légitimes !

Le fait que les syndicats aient été reçus par les députés, qu’ils aient obtenu la réunion d’une commission parlementaire sur la situation d’Air France, est, me semble-t-il, un résultat positif, à mettre au compte de la mobilisation unie des personnels.

Sur la situation concrète : pour les personnels au sol, ce sont 1 000 suppressions de postes qui sont prévues avec ce qu’ils appellent

un PDV (plan de départs volontaires). Ce PDV, c’est un plan social : les salariés qui acceptent perçoivent leur salaire pendant deux ans, auxquels s’ajoutent quinze mois d’indemnités chômage. La « contrepartie », c’est que le départ de l’employé ne soit pas remplacé... Et on en est au quatrième PDV ! Sur

toutes les escales au sol (hors Roissy), il ne reste plus que 3 026 agents au sol !

Les collègues ne sont pas remplacés, et la direction dit qu’avec les évolutions technologiques, les outils informatiques, il y a besoin de moins de personnel. Mais la réalité, c’est que les charges de travail augmentent pour les collègues qui restent en poste. La réalité, c’est que des services sont sous-traités (par exemple, les bagagistes), avec toutes les conséquences pour les personnels : augmentation des rythmes de travail, etc. : je vois, en tant que secrétaire de CHSCT, l’augmentation des accidents du travail et des maladies professionnelles, et se développe aussi la « poly-activité ».

**Concernant la nouvelle mobilisation du 19 novembre, à laquelle appelle l’intersyndicale, qu’est-ce qui te semble important ou déterminant ?**

Je pense qu’il faut garder l’unité de tous les syndicats et des personnels : personnel navigant et personnel au sol. De mon point de vue, ce qui est déterminant aussi, c’est qu’il y ait appel à la grève, car, quand on a fait les rassemblements le 22 octobre, la direction a bien pris acte des appels à la grève, tout comme le gouvernement d’ailleurs, qui a bien compris le sérieux de la mobilisation.

**Toujours dans son communiqué, l’intersyndicale dit « regretter que la direction d’Air France n’ait pas réalisé qu’il n’y aurait pas de négociations tant que les procédures ne seraient pas arrêtées ». Qu’est-ce que ça signifie concrètement ?**

Il y a 18 collègues qui sont menacés de sanctions : 15 travaillent au fret-cargo, un à la maintenance (mécanicien avion) et deux pilotes. Ils sont entendus par leurs directions respectives d’ici au 5 novembre. L’enjeu

de la mobilisation du 19, c’est aussi la levée des sanctions. Et le communiqué de l’intersyndicale est net : « *Le préalable à toute négociation, c’est la levée des sanctions.* »

**La radio fait état de « trois propositions de contrat de travail ». De quoi s’agit-il ?**

Cela concerne les stewards et les hôtesses de l’air : aucune des propositions n’est acceptable, car il s’agit de fait, quel que soit le contrat proposé, de la mise en œuvre d’une baisse de salaire. C’est une arnaque ! Il faut qu’on soit entendu !

Mais direction et gouvernement ne proposent que de réunir les syndicats pour qu’ils entérinent leurs propositions. C’est comme avec la « conférence sociale » du gouvernement. Ils font mine d’écouter, mais ils ont déjà leur feuille de route. Ce n’est plus du dialogue social. Ils nous demandent d’accompagner.

**Comment peut-on s’en sortir ?**

En ce qui concerne Air France, il faut continuer la pression avec les syndicats. Et il faut que le gouvernement se « mouille », car il a une part à hauteur de 17 % dans la société. Il ne faut pas oublier que le gouvernement nous a « vendus » pour une peau de chagrin : le gouvernement vend des

avions Rafale au Qatar, des commandes pour Airbus, et, en contrepartie, il accorde des « créneaux » sur Lyon et Toulouse pour développer la compagnie Qatar Airways sur le sol français. C’est de la concurrence déloyale, comme avec Ryanair, (compagnie low cost) qui a été condamnée deux fois pour travail dissimulé, mais qui continue à travailler sur le sol français. Quand je parle de concurrence déloyale, je m’appuie sur des faits : quand un avion de la compagnie Air France atterrit sur l’aéroport de Bordeaux-Mérignac, la compagnie paie des taxes qu’elle répercute sur le prix du billet. Mais, pour que Ryanair atterrisse à Mérignac, cette compagnie obtient des subventions régionales (je ne sais pas exactement qui donne ces subventions), mais c’est ça que j’appelle de la concurrence déloyale. Pour terminer, je voudrais témoigner : je suis coordinateur central des CHSCT, je peux constater la dégradation des conditions de travail et aussi l’inquiétude des personnels. Je mesure la « température sociale » à Air France : ça souffre partout, les collègues n’en peuvent plus, ils sont fatigués. Nous n’avons pas le droit de relâcher la pression.

Mais en dernier ressort, la balle est dans le camp du gouvernement.

Propos recueillis par un correspondant de Gironde ■

## “Illisible” ou pas “accessible”, le Code du travail ?

■ Une contribution de **Yacine Hadjamou**, syndicaliste au ministère du Travail

**“T**out le monde s’accorde à dire que notre droit du travail est illisible » : c’est par ces mots que, d’emblée, Manuel Valls situe la « refondation du Code du travail », annoncée le 4 novembre, qu’il entend mettre en œuvre dès 2016. Et Pierre Gattaz salue le jour même « le consensus historique national gauche-droite pour ce constat ». On lit aussi, dans des appels qui circulent, qu’il faudrait rendre le Code du travail « plus accessible ». Dans la même veine, on entend aussi qu’il faudrait « inventer » un Code du travail avec « des droits nouveaux pour les salariés », que le Code du travail actuel « intègre la loi Macron que nous ne défendons pas », ou encore qu’il est « difficile de défendre le Code du travail tel qu’il est ».

On a déjà fait état de la célèbre définition donnée par le grand juriste en droit du travail, aujourd’hui décédé, Gérard Lyon-Caen : « *Le droit du travail est l’ensemble des règles qui régissent : 1° l’exploitation du travail humain en régime capitaliste ; 2° les instruments de la lutte ouvrière contre cette exploitation ; 3° les résultats de cette lutte,*

*c’est-à-dire les modifications incessantes subies par le régime d’exploitation lui-même.* »

Déclarer le Code du travail « illisible », pas assez « accessible », c’est comme déclarer « illisible » l’histoire sociale en France depuis près de deux siècles, faites d’avancées (1936, 1945), mais

aussi de reculs, de régressions, en particulier depuis les vingt ou trente dernières années, où les politiques de déréglementation ont tout essayé pour amoindrir la portée des dispositions du Code du travail. Et les salariés et leurs délégués le savent, car les générations passées l’ont vécu, et eux le vivent au quotidien. Et tout salarié, et en particulier tout délégué,

même s’il n’a pas fait des « hautes » études, sait encore reconnaître et lire ce qui est la substance du Code du travail. A savoir, un ensemble de règles, dans des matières aussi diverses que les congés payés, le paiement du salaire, le licenciement, la durée légale du travail, les conditions de travail, le droit de la représentation du personnel et des centaines d’autres, qui bien qu’attaquées, amoindries par la loi Macron et pas seulement, constituent autant de droits, de protections pour celui ou celle qui vit de son travail.

Il le sait, car il défend au quotidien ces revendications, que la source des droits à conquérir ou à reconquérir passe d’abord et avant tout par la défense inconditionnelle, sans restriction, des droits consignés dans le Code du travail, des droits qui existent, en ces temps difficiles où tout l’édifice est menacé.

Toutes ces arguties sur plus de « lisibilité » ou d’« accessibilité » ou ces « conditions posées » ne vont pas détourner les militants de l’enjeu réel de l’heure : la défense inconditionnelle du Code du travail. ■

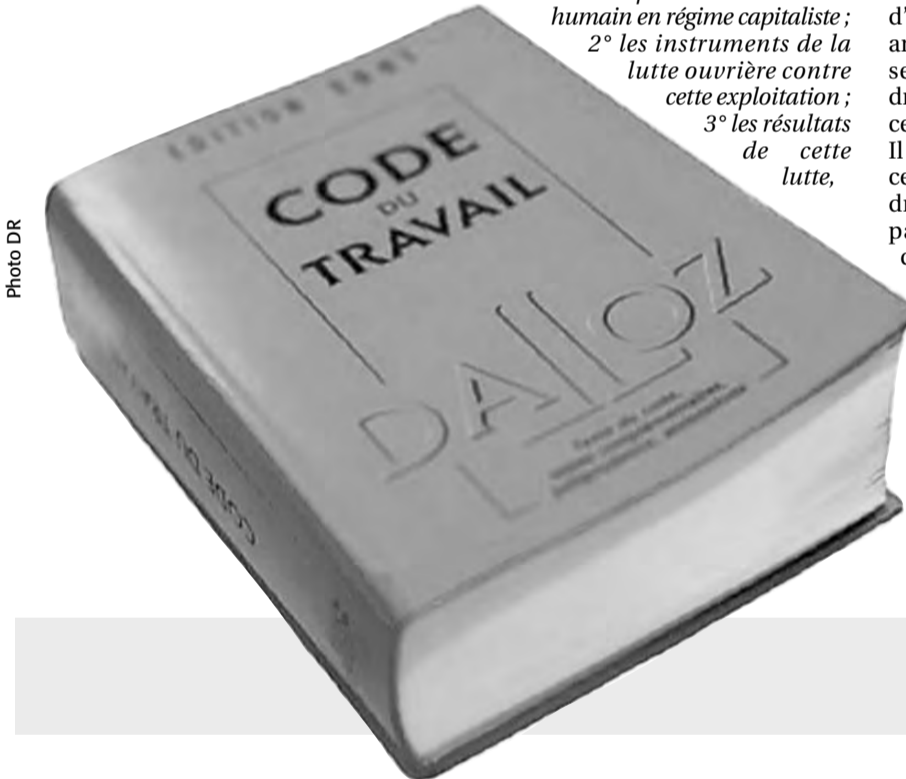


Photo DR

## Puissante grève contre la privatisation, les 3 et 4 novembre, à la production hydraulique d’EDF

Correspondant local

**Le 3 novembre, dès 16 h 30, devant les usines EDF des Pyrénées, les piquets de grève, composés essentiellement de militants CGT et FO, s’installent peu à peu. A Bagnères-de-Luchon, les militants s’interrogent : « Quel sera le taux de grévistes ? Quel sera le niveau des baisses de charge ? » Chacun y va de son commentaire. A partir de 18 heures, les premières informations venant des autres piquets de grève du Sud-Ouest commencent à tomber.**

**U**n militant CGT s’adresse à ses camarades : « *Les usines de Pragnères, de Merens et de Baigts-Asasp sont à l’arrêt. Dans la vallée du Tarn, Le Pouget a cessé de turbiner. Ça sent très bon tout ça.* » Un militant FO poursuit : « *A Couserans et au Teich, la charge est à zéro.* »

Plus tard, dans la soirée, au Centre de conduite hydraulique EDF de Toulouse, qui assure 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 la conduite télécommandée des usines hydrauliques du Massif central et des Pyrénées, les agents grévistes réquisitionnés mesurent sur les synoptiques la forte baisse de la production d’électricité. Les chiffres officiels tomberont le lendemain en milieu de matinée. La baisse de la production oscillera au final, durant la période de la grève, entre 500 et 1 500 mégawatts. Une baisse importante.

Mais, le 3 au soir, dans les usines, les discussions entre militants pour décider vont bon train. Jusqu’à quelle heure assurer le piquet de grève ? Les délégués syndicaux basés à Toulouse sont interrogés par téléphone. « *Et dans les Alpes, ils en sont où ?* » « *Et quant est-ce que les fédérations syndicales commencent à donner des résultats de la grève au plan national ?*

*Qu’est-ce qu’ils foutent, ça tarde !* » « *Alors, les ingénieurs et administratifs du siège à Toulouse, ils se bougent ?* »

Au final, six piquets de grève imposeront une coupure totale jusqu’à 8 h 30 le lendemain matin de leurs installations respectives (dont L’Hospitalet, près d’Andorre, Orlu et Montahut). D’autres seront « rendues » à la production à 22 heures, mais reprendront la baisse le lendemain, de 6 heures à 9 heures, pour le pic de consommation matinal. Au total, la grève a entraîné l’arrêt de 90 % de la production hydroélectrique des Pyrénées.

**70 % DE GRÉVISTES AU PLAN NATIONAL**

Au plan national, ce sont 70 % des 5 500 salariés de la production hydroélectrique d’EDF qui se sont mis en grève les 3 et 4 novembre contre la privatisation prévue dans la loi de transition énergétique de juillet 2015.

Deux jours après la grève, 250 agents du Sud-Ouest se réunissaient en assemblées générales (à Tarascon, Albi, Argelès-Gazost et Saint-Gaudens) avec les organisations syndicales CGT et FO pour tirer un premier bilan et envisager la suite de l’action.

Aux dires du responsable syndical FO : « *Les salariés, surtout les jeunes, sont fortement mobilisés et ne veulent pas en rester là. Ils veulent une fois pour toutes mettre un coup d’arrêt à cette politique de casse. Ils sont prêts à taper un grand coup.* »

Cette grève s’inscrivait dans la grève nationale appelée par les fédérations CGT et FO. Nous venons d’apprendre que les syndicats CGT et FO appellent les 820 salariés de la production hydroélectrique d’EDF du Sud-Ouest à une nouvelle grève, lundi 16 novembre, avec baisse de la production et des piquets de grève. ■

# Vers le V<sup>e</sup> Congrès ouvert du POI

## Le V<sup>e</sup> Congrès ouvert se prépare dans les départements

### Vers une conférence nationale pour la défense des acquis de 1936 et 1945

Jean-Charles Marquiset

Les congrès départementaux du POI se réunissent depuis plusieurs semaines. Ils démontrent la volonté des adhérents du POI de se placer délibérément sur le terrain de la construction du POI, en rapport avec la lutte de classe et, bien entendu, le développement de la vente et des abonnements de son journal, *Informations ouvrières*.

La proposition du bureau national du 8 novembre, mise en débat dans ces congrès, de la préparation d'une conférence nationale pour la défense des acquis de 1936-1945, contre la V<sup>e</sup> République, semble avoir reçu un accueil tout particulier. Cette discussion se poursuivra lors du congrès national des 21 et 22 novembre.

Bon nombre de ces congrès ont déjà tracé les contours politiques de cette conférence nationale.

Les nombreux invités non membres du POI présents aux congrès départementaux (syndicalistes, élus, militants ouvriers, laïques) ont participé à la discussion sur cette proposition et sur celle, approuvée à l'unanimité, d'appeler à participer à la manifestation du 5 décembre à l'initiative de la Libre Pensée, qui, pour nous, revêt une importance particulière : la défense de la loi de 1905, l'abrogation de la loi Debré (*lire Informations ouvrières*, n° 377, la déclaration du bureau national).

Ce congrès national va être également un moment de jonction avec Les Amis d'*Informations ouvrières*.

Ce congrès national ouvert ne se situe pas en dehors du temps et de l'espace. Nombre de participants aux congrès départementaux ont souligné l'importance d'agir pour la défense des communes, du Code du travail, des conventions collectives, des statuts et de la Sécurité sociale.

Face à cette politique destructrice du gouvernement Hollande-Valls-Macron et du Medef, la question de la protection de l'indépendance des organisations syndicales contre l'offensive voulant les impliquer dans un dispositif corporatiste a été aussi largement soulevée lors de ces congrès départementaux.

Les congrès sont revenus à plusieurs reprises sur le succès qu'a représenté la réunion du 6 juin, à l'initiative d'*Informations ouvrières*, de mille militants ouvriers, sur la grève des enseignants, sur Air France, la jonction des pilotes et des personnels au sol avec leurs organisations syndicales, sur la grève des médecins, des avocats, les manifestations des agriculteurs... Tous s'accordent à dire que ces éléments vont se retrouver dans la lutte de classe pour bloquer la politique de ce gouvernement.

Un congrès de transition ouvrant une voie nouvelle pour la construction et le renforcement du Parti ouvrier indépendant. Un congrès ouvert, cherchant à ce que tous, militants du POI, non POI, élaborent ensemble des propositions permettant une mise en œuvre constructive, notamment autour du journal *Informations ouvrières*, tribune libre de la lutte des classes. Un congrès ouvrant la perspective d'une jonction nouvelle avec les militants ouvriers, les élus, pour la préparation d'une grande conférence nationale pour la défense des acquis de 1936 et 1945, pour en finir avec les institutions de la V<sup>e</sup> République et l'Union européenne...

### SEINE-MARITIME

#### "Avancer vers la mobilisation unie"

Avec les délégués, trois invités ont participé au congrès : une hospitalière, un enseignant, un cheminot retraité, tous trois militants syndicalistes. Le rapport politique, intégrant les attentats survenus la veille au soir, établissait le caractère réactionnaire du gouvernement Hollande-Valls, gouvernement de guerre, de liquidation des acquis et conquêtes de la classe ouvrière et de la population, d'attaques contre les militants syndicaux, leurs organisations et leurs confédérations. Il se concluait sur la proposition de conférence-convention de défense des acquis de 1936-1945. Les trois camarades invités ont fait part de leurs réflexions, puis la discussion s'est déroulée sur plus de deux heures.

Presque tous les participants ont pris la parole, une, deux fois, nourrissant une discussion riche sur la politique du gouvernement, nos premières réflexions sur la situation ouverte par les attentats, les revendications de la classe ouvrière en général, ou chez les enseignants, les hospitaliers, dans les entreprises privées, chez les cheminots... Le combat pour l'indépendance des organisations syndicales, contre les tentatives d'intégration, comme les conférences sociales, sur les obstacles rencontrés pour avancer vers la mobilisation unie, un mouvement d'envergure dira une invitée, est présenté, discuté. Rapidement, l'accord se fait sur la nécessité de préparer cette conférence, l'un dira qu'il faut partir des lecteurs d'*Informations ouvrières*, des contacts, l'autre élargira aux militants ouvriers que nous côtoyons tous les jours, un autre encore proposera de tenir des réunions préparatoires, petites et grandes... L'accord sur cette proposition sera scellé par le vote unanime du congrès.

(...) Le comité départemental a été élu à l'unanimité. ■

### BOUCHES-DU-RHÔNE

#### Tables rondes avec des militants de la SNCM, des hôpitaux...

Extraits de la résolution adoptée à l'unanimité des présents

Le comité départemental du POI des Bouches-du-Rhône a tenu son assemblée générale préparatoire au V<sup>e</sup> Congrès ouvert qui se déroulera les 21 et 22 novembre à Paris. Adhérents du POI, militants syndicalistes, non membres du POI, membres de l'association Les Amis d'*Informations ouvrières* et militants laïques, nous avons dans ce cadre largement et librement discuté de la situation. Nous étions 51 présents : 43 adhérents des diffé-

rents comités des Bouches-du-Rhône et 8 militants ouvriers non membres du POI, syndicalistes, amis d'*Informations ouvrières*. (...) C'est de manière unanime que nous avons affirmé que le comité départemental des Bouches-du-Rhône existe et se développe. Plus que jamais nos débats ont dégagé l'urgence et la nécessité d'élargir l'organisation de la libre discussion entre militants de différentes origines politiques, syndicales et laïques dans le souci partagé et commun d'aider à la réalisation de l'unité des rangs de la classe ouvrière. Dans les Bouches-du-Rhône, comme à l'échelle nationale, les attaques du Medef et du gouvernement pleuvent tous azimuts. (...) L'ensemble des secteurs sont touchés, que ce soit avec la mise en place à marche forcée de la métropole, le démantèlement du tissu industriel et pétrolier, la généralisation par l'ARS de plans de retour à l'équilibre dans les hôpitaux publics du département, ou la remise en cause de l'école nationale laïque et républicaine, à travers notamment la réforme du collège et des rythmes scolaires.

(...) C'est dans cette situation que nous faisons nôtres les propositions du bureau national : « Le POI appelle l'ensemble de ses adhérents et militants à participer à la manifestation nationale laïque, le 5 décembre 2015, à 15 heures, place de la République, à Paris : pour la défense de la loi de 1905 ! Contre le financement public des cultes et de leurs œuvres ! Pour l'abrogation de la loi Debré ! »

#### L'ORGANISATION D'UNE LARGE CONFÉRENCE NATIONALE POUR LA DÉFENSE DES CONQUÊTES DE 1936-1945

Nous décidons de mettre en débat dans les jours qui viennent la proposition d'une table ronde de militants de la SNCM, des hôpitaux, de la Sécurité sociale, de la fonction publique, de l'Education nationale, de l'industrie pour discuter et mettre en commun nos forces afin d'aider au « tous ensemble » et créer les conditions permettant de stopper cette politique de destruction menée par le gouvernement.

Sur cet objectif, nous décidons d'élargir la vente d'*Informations ouvrières*, journal du POI et tribune libre de la lutte des classes. Douze délégués au congrès national ont été élus. ■

### PARIS

#### Un congrès départemental offensif !

Les cinquante-huit délégués au congrès de Paris se sont réunis au lendemain des attentats meurtriers. L'émotion qui secoue le pays tout entier était d'autant plus forte que deux des délégués avaient échappé de peu au massacre. Dans de nombreuses interventions, les délégués ont souligné le tournant majeur de la situation créé par ces événements. Le congrès a pris connaissance, au fur et à mesure de la journée, des décisions du président de la République : l'instauration de l'état d'urgence et de toutes les

dispositions qu'il contient sur les manifestations, réunions, expressions publiques, annonce de la nécessité d'augmenter les crédits pour renforcer les opérations militaires extérieures, convocation du Congrès pour souder « l'unité nationale », rencontre spéciale Hollande-Sarkozy... Les délégués ont aussi été informés des prises de position de plusieurs organisations syndicales, saluant la forte mobilisation des agents de la fonction publique – un des délégués a mentionné notamment la préservation des urgences de l'Hôtel-Dieu – et appelant à l'unité pour la défense des valeurs de la démocratie et des libertés. L'importance du dialogue autour d'*Informations ouvrières* avec les collègues de travail, les militants des organisations syndicales sur la façon de faire face à cette situation tragique a été comprise par les délégués.

Dans une telle situation, il ne s'agit pas pour les militants du POI d'« asséner » des « solutions » ou de lancer des « consignes » à qui que ce soit.

Tous les intervenants ont aussi discuté – et approuvé – les propositions formulées par le bureau national du 8 novembre pour continuer à aider les travailleurs et leurs organisations à combattre la destruction en cours de tous les acquis ouvriers et démocratiques.

« La nécessité urgente de défendre le socle des acquis, arraché par la lutte des classes en 1936 puis 1945, est partagée par tous les militants du mouvement ouvrier et, au-delà, par tous les travailleurs, quelles que soient les conceptions politiques des uns et des autres. La conscience que le gouvernement Hollande-Valls-Macron, obéissant à Kessler, est en train de le faire sauter, est maintenant partagée par tous. »

Le congrès national discutera de la forme de l'invitation à cette conférence. Une intervenante a évoqué la levée en masse des médecins contre la loi Touraine. Le président de la Confédération syndicale des médecins (CSMF), attaqué au nom des « usagers de la Sécurité », a rétorqué : « J'ai en main le communiqué commun des fédérations FO et CGT de la Sécurité sociale, qui condamne cette loi. »

#### ASSURER LA RÉUSSITE DU CORTÈGE DU POI DANS LA MANIFESTATION DU 5 DÉCEMBRE

La proposition de participer à la manifestation nationale du 5 décembre, à l'initiative de la Libre Pensée, rejointe par plusieurs associations et personnalités laïques, par la confédération FO, par la fédération de l'enseignement supérieur et de la recherche CGT, a été étayée par plusieurs délégués : « Les 10 milliards de crédits accordés à l'enseignement privé, c'est l'équivalent de 180 000 postes pour le public. » « La réforme annoncée de la sectorisation scolaire par la ministre Vallaud-Belkacem, ainsi que les réformes destructrices de l'enseignement primaire et secondaire, c'est un tapis rouge pour le privé. La ministre a d'ailleurs promis des crédits supplémentaires à l'enseignement privé pour faire face à l'afflux. » « Inversement, les fonds privés à l'enseignement public, c'est la dislocation de l'enseignement supérieur public. »

Au terme de cette discussion, les délégués ont décidé de s'adresser à tous les adhérents, abonnés, collègues, amis, pour assurer la réussite du cortège du POI dans cette manifestation.

(...) L'approche du vote du budget de la mairie de Paris pour 2016, qui reporte une nouvelle fois sur la population la réduction de la dotation budgétaire au nom de « il faut bien faire avec ! », a donné lieu à plusieurs décisions. Une déléguée, institutrice, a expliqué que « le seul poste en hausse concerne les "activités péri-scolaires", alors que le plafond de la salle où j'exerce s'écroule et que l'on réduit les crédits pour les cahiers et matériels scolaires ! »

La bataille pour la diffusion d'*Informations ouvrières* par la vente et les abonnements concentrera évidemment l'énergie des comités.

Le congrès s'est conclu par l'élection d'une délégation de vingt-six délégués au congrès national, par l'approbation unanime du rapport d'activité du POI Paris, par l'adoption des deux propositions du bureau national et par l'élec-



Au congrès de Paris.

Photo correspondant

PARTI OUVRIER INDÉPENDANT



# (21 et 22 novembre 2015)

Photo correspondant



Dans le congrès départemental des Hauts-de-Seine.

tion unanime d'un bureau départemental de trente-trois membres. Comme l'a dit une des déléguées, exprimant le sentiment général : « Avec l'offensive scissionniste qu'on a subie, avec ce qui vient de se passer, on tient nos réunions, on maintient nos activités, on est là, nombreux à ce congrès. Et cela fait du bien. » ■

## HAUTS-DE-SEINE

### “Quel parti voulons-nous ?”

Notre congrès s'est réuni au local national du POI, marquant ainsi sa fidélité aux instances nationales régulièrement élues et au journal *Informations ouvrières*. Les vingt-cinq participants ont débattu dans une ambiance sérieuse, mais sereine et détendue.

Plusieurs délégués ont insisté sur la nécessité de préserver plus que jamais l'indépendance de classe des organisations. Ce doit être notre fil rouge. L'essentiel des interventions ont porté sur les attaques contre les acquis des salariés et les actions que ceux-ci mènent avec leurs syndicats.

### “J'AI BESOIN D'INFORMATIONS OUVRIÈRES POUR INTERVENIR”

Un délégué, militant à la Sécurité sociale, a rappelé que la grève actuelle des médecins se déroulait à l'appel de toutes leurs organisations, contre la loi Touraine. L'un d'eux, interviewé, a déclaré : « Nous ne sommes pas seuls », brandissant un tract commun des fédérations FO et CGT condamnant la loi Touraine comme une loi de destruction de la Sécurité sociale. « De lourdes menaces pèsent sur l'avenir immédiat de la Sécurité sociale. » « Dans l'action sociale, nous en sommes à un niveau où on peut parler de barbarie. Une petite fille a mis sept ans à trouver une place dans une institution. Du fait de la loi Montchamp, deux cent mille enfants sont en intégration scolaire dans des conditions souvent très mauvaises. Un mouvement revendicatif se développe dans plusieurs départements du fait de la suppression par l'ARS du paiement d'heures complémentaires aux personnels de l'Education nationale, aboutissant à la suppression de leur poste dans les établissements. Dans le département, douze établissements sont touchés. (...) L'une des militantes syndicales présentes le 6 juin déclare : “J'ai besoin

d'Informations ouvrières pour intervenir”. Elle est d'accord pour une interview. »

« Il faut préciser les conséquences de ce que veut faire le gouvernement avec son projet de loi de démantèlement du Code du travail dans le cadre des rapports Combexelle et Mettling. Ce serait la fin du contrat de travail et de la hiérarchie des normes (...). »

« Dans le bâtiment, à Vinci, sur les chantiers, seulement 10 % des salariés sont de Vinci. Les autres sont des intérimaires, ou des salariés détachés de pays de l'Union européenne, payés 400 euros par mois. La résistance grandit. Il y a eu récemment trois grèves importantes dans différents secteurs du groupe ; dont une de quinze jours ! Un syndicaliste, présent le 6 juin et qui n'avait pas pu être là le 17 octobre, a accepté de venir au congrès national. »

« (...) Fallait-il prendre des décisions pour tourner le parti vers ces milliers de militants, d'élus, autour de nous, pour leur proposer le 6 juin, puis le 17 octobre ? Quel parti voulons-nous ? »

« Le POI que nous voulons, c'est un parti qui sache écouter, qui soit un cadre commun et non qui serve à dire à tout le monde ce que l'on doit faire. »

Photo correspondant



Dans le congrès du Jura.

Plusieurs intervenants ont fait part de leur satisfaction de l'évolution d'*Informations ouvrières* depuis plusieurs semaines, notamment avec les tribunes libres. Une décision importante du congrès a été de proposer des articles ou interviews à des militants dans trois secteurs. Nous avons également pris des objectifs de vente du journal et de progression pour la souscription nationale, et, bien sûr, de renforcer le parti. ■

## JURA

### Discussion avec les élus pour l'abrogation de la loi NOTRe

Deux invités non POI ont participé au congrès. (...) Après l'ordre du jour, l'introduction de la secrétaire fédérale et le rapport financier adoptés, les intervenants se sont inscrits positivement et concrètement dans la discussion.

Un militant a fait part de l'activité auprès des élus. (...) Il a expliqué comment les discussions avec des élus sur la loi NOTRe aboutissent à ce qu'ils demandent l'abrogation de cette loi qui détruit les communes.

Un autre a dit l'opportunité de la proposition du bureau national du POI d'une conférence nationale de militants et d'élus pour la reconquête des acquis de 1936 et 1945.

Un instituteur a montré que les nouveaux temps périscolaires, les manques criants de moyens et les cas de plus en plus lourds dans les classes conduisent à une situation invivable pour les enseignants. Dans *Informations ouvrières*, il trouve énormément d'informations sur ce qu'il vit, et le journal, par ses articles, l'aide pour le combat. (...) Une militante syndicale a expliqué comment le gouvernement détruit les hôpitaux en les regroupant et en supprimant des services et que, pour elle, la réponse est la lutte de classe et que tous les moyens doivent être mis bout à bout pour le « tous ensemble ».

Un camarade a expliqué la place du journal par l'aide qu'il apporte pour la discussion avec d'autres militants. Certes, la situation n'est pas facile, mais le journal est un appui considérable.

Un militant est intervenu à propos de l'invita-

tion des élus socialistes du Jura à une réunion sur « laïcité et action politique », dans le cadre du « vivre ensemble », pour pérenniser la cohésion et l'unité de toutes les composantes de notre pays – avec l'échéance proche des élections régionales.

Ce camarade a rappelé ce que voudrait Valls : le front républicain contre ceux qui voteraient FN, en cachant le reste, c'est-à-dire ce que fait le gouvernement contre la classe ouvrière. Leur invitation s'adresse à des militants de la Libre Pensée et autres démocrates, mais on ne peut être dupe, il s'agit d'essayer d'intégrer à un consensus national gauche-droite, que Gattaz veut concrètement.

La réponse, pour nous POI, est claire, c'est par l'unité des travailleurs et de leurs organisations que la classe ouvrière pourra reconquérir ses droits et ses acquis

Les participants se sont exprimés positivement sur la proposition d'une conférence nationale pour la reconquête des acquis de 1936 et 1945 appelée par le POI.

Ils considèrent que la résolution du bureau national du POI de soutien à la manifestation nationale appelée par la Libre Pensée est aussi un point d'appui (...).

Deux délégués ont été élus pour le congrès national.

Le rapport d'activité nationale a été adopté à l'unanimité. Le bureau fédéral a été élu. Un militant invité a adhéré au POI. ■

Photo correspondant



Les délégués au congrès de Seine-Maritime.

## Campagne de souscription à Informations ouvrières

# 79 633,21 euros

### centralisés au 16 novembre 2015

Ain : 770,00 €
Aisne : 470,00 €
Allier : 108,00 €
Alpes-de-Haute-Provence : 648,00 €
Hautes-Alpes : 80,00 €
Alpes-Maritimes : 445,00 €
Ardèche : 367,00 €
Ariège : 160,00 €
Aube : 150,00 €
Aude : 563,00 €
Bouches-du-Rhône : 1 552,00 €
Calvados : 150,00 €
Cantal : 10,00 €
Charente : 150,00 €
Charente-Maritime : 896,30 €
Cher : 64,00 €
Corrèze : 240,00 €
Corse : 120,00 €
Côte-d'Or : 110,00 €
Côtes-d'Armor : 185,00 €
Creuse : 200,00 €
Dordogne : 312,00 €
Doubs : 986,00 €
Drôme : 280,00 €
Eure : 72,50 €
Finistère : 42,00 €
Gard : 245,40 €
Haute-Garonne : 428,50 €
Gers : 55,00 €
Gironde : 1 824,00 €
Hérault : 359,50 €
Ille-et-Vilaine : 200,00 €
Indre-et-Loire : 367,75 €
Isère : 6 358,00 €
Jura : 842,00 €
Landes : 8,00 €
Loire : 1 325,00 €
Haute-Loire : 391,00 €
Loire-Atlantique : 1 583,00 €
Lot : 100,00 €
Lot-et-Garonne : 20,00 €
Lozère : 150,00 €
Maine-et-Loire : 1 318,00 €
Manche : 100,00 €
Marne : 230,00 €
Haute-Marne : 100,00 €
Mayenne : 50,00 €
Meurthe-et-Moselle : 103,00 €
Morbihan : 450,00 €
Moselle : 30,00 €
Nièvre : 70,00 €
Nord : 120,00 €
Oise : 676,00 €
Puy-de-Dôme : 560,00 €
Pyrénées-Atlantiques : 735,00 €
Pyrénées-Orientales : 750,00 €
Bas-Rhin : 176,00 €
Rhône : 2 195,00 €
Saône-et-Loire : 240,00 €
Sarthe : 405,00 €
Savoie : 1 294,00 €
Haute-Savoie : 334,00 €
Paris : 23 486,00 €
Seine-Maritime : 818,60 €
Seine-et-Marne : 405,00 €
Yvelines : 301,81 €
Somme : 602,85 €
Tarn : 570,00 €
Tarn-et-Garonne : 1 000,00 €
Var : 355,00 €
Vaucluse : 98,50 €
Vendée : 50,00 €
Vienne : 520,00 €
Haute-Vienne : 30,00 €
Vosges : 100,00 €
Yonne : 10,00 €
Belfort : 140,00 €
Essonne : 9 162,00 €
Hauts-de-Seine : 2 262,00 €
Seine-Saint-Denis : 2 425,00 €
Val-de-Marne : 808,00 €
Val-d'Oise : 2 478,00 €
Divers : 686,50 €

Nous vous appelons à verser pour la souscription financière pour la nouvelle formule d'IO :

**15 mai-15 décembre 2015**

**objectif : 150 000 euros**

(chèques à l'ordre d'“Informations ouvrières”)





Manifestation appelée par la Confédération générale des travailleurs du Portugal (CGTP), le 10 novembre, devant l'Assemblée de la République, à Lisbonne.

Correspondant

## CHRONIQUE

### UNION EUROPÉENNE

#### La source européenne de Valls

Lors du congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui s'est tenu fin septembre, à Paris, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a annoncé, pour le printemps 2016, ce qui s'appelle, dans le jargon européen, « un nouveau paquet législatif ». De quoi s'agit-il ?

Selon Juncker : « *Nous avons proposé, nous, la Commission européenne, au cours du printemps 2016, un socle de droits sociaux minimaux, un cordon sanitaire qui entourera, pour mieux le protéger, le marché du travail.* »

Quand la Commission européenne parle de « protéger », il y a tout lieu de s'inquiéter. Juncker n'en dira pas beaucoup plus sur son « socle de droits sociaux minimaux », si ce n'est cette précision : « *Un socle de droits sociaux minimaux ne sera pas un socle minimal, mais ce sera un socle qui déterminera les plafonds sociaux qu'on ne peut pas corriger vers le bas et, en le faisant, nous apportons un "plus" de convergence au monde du travail en Europe.* » Juncker n'en dira pas plus, mais on voit déjà s'ébaucher la logique : une sorte de « code du travail » à minima en Europe, qui recoupe totalement la prétendue « simplification » de Combexelle et Valls.

Notons qu'il est question de « plafonds sociaux » donc, contrairement à ce que prétend Juncker, il s'agirait de « droits sociaux minimaux » qui seraient en fait... maximaux ! Très exactement ce que souhaite le Medef.

Personne ne sera étonné de la prise de position de la CES qui, « *réagissant au programme de travail de la Commission européenne pour 2016* », « *a salué les engagements portant sur le développement d'un pilier européen de droits sociaux* ».

Là encore, nous avons une source européenne, celle-ci, en l'occurrence, pour la CFDT.

Daniel Shapira ■

## PORTUGAL

# Des dizaines de milliers de travailleurs rassemblés face à l'Assemblée de la République

Mardi 10 novembre, au moment où la majorité des députés du PS, du PCP et du Bloc de gauche ont voté ensemble contre l'investiture du gouvernement des partis de droite (PSD et CDS), empêchant ainsi sa constitution, des dizaines de milliers de travailleurs se sont rassemblés devant l'Assemblée de la République à l'appel de la Confédération générale des travailleurs du Portugal (syndicat majoritaire). Les manifestants ont exprimé une immense joie en voyant les partis se réclamant des travailleurs se rassembler.

Ils attendent la fin de la politique d'austérité appliquée depuis quatre ans par le gouvernement de la droite. Mais cette joie était mêlée de préoccupations et d'incertitudes : d'un côté le président de la République tente de maintenir un gouvernement de gestion avec les partis de droite et de l'autre les partis de gauche ont signé une plate-forme pour constituer un « gouvernement de gauche » qui ne met pas en cause les engagements envers Bruxelles, c'est-à-dire la réduction du déficit du budget et le maintien de la dette publique.

### DÉCLARATION DU POUS (Parti ouvrier d'unité socialiste)

10 novembre 2015

## “La mobilisation et le vote du peuple travailleur ouvrent de nouvelles voies”

**L**e vote de la majorité du peuple, traduisant le rejet des politiques imposées par la troïka et appliquées par la coalition PSD-CDS, a imposé une nouvelle majorité à l'Assemblée de la République.

Les partis constituant cette majorité se sont entendus pour créer les conditions d'un gouvernement de gauche, en même temps qu'ils affirment : « *PSD et CDS, pas un jour de plus !* » Le peuple travailleur qui a élu les députés de ces partis ne peut pas ne pas accueillir positivement les mesures annoncées, notamment le début de la suppression des coupes dans les salaires et les pensions, l'augmentation (bien que limitée) du salaire minimum, la réduction de la TVA dans la restauration, l'annulation de la privatisation de la TAP (1), des transports publics de Lisbonne et de Porto et de l'EGF (2), tout comme la garantie qu'il n'y aura pas d'autres privatisations. Ces mesures devront être le premier pas plaçant notre pays sur les rails du développement et de la justice sociale, mis en cause par les politiques dictées par les intérêts des multinationales et des spéculateurs.

Comme l'affirme la direction de la CGTP (3), il est temps de répondre aux besoins des gens, il est temps de revoir la législation du travail – qui a déséquilibré les relations entre le capital et le travail –, il est temps de rétablir les conventions collectives.

### Une nouvelle voie s'ouvre, mais ce n'est pas un boulevard dénué d'obstacles...

Le respect de la volonté exprimée par la majorité du peuple exige que le PSD et le CDS quittent le pouvoir. Mais ce départ et les dispositifs sur lesquels ils se sont appuyés – conjointement à Cavaco Silva – pour appliquer la politique de dévastation de notre pays et de la vie du peuple portugais ne disparaissent pas. La Commission européenne, la BCE et le FMI ne vont pas renoncer à contrôler le budget de l'Etat, exigeant que neuf milliards d'euros soient engloutis, chaque année, dans le paiement des intérêts d'une dette dont le peuple n'est pas responsable. Et, en même temps, ils imposent que le déficit soit inférieur à 3%.

Un gouvernement entravé dans un tel carcan, tout compétent qu'il soit, face à un tel défi, peut-il répondre à ce que le peuple attend ? Nous avons tous conscience de ces difficultés. Mais nous savons également que nous ne sommes pas seuls. Les travailleurs sont confrontés aux mêmes problèmes, le chômage, la précarité et les privatisations, dans tous les autres pays. Partout, la résistance et

la mobilisation contre ces attaques existent. De la Grèce à l'Espagne, de la France à la Grande-Bretagne, nombreux sont les jeunes et les travailleurs qui se posent les mêmes questions. « *Nous savons que l'on ne peut avancer en étant soumis à cette politique, à cette Union européenne, à cette dictature des marchés. Comment allons-nous sortir de là ? Comment faire ?* »

Les militants du POUS partagent les aspirations légitimes et les préoccupations de l'ensemble des travailleurs, ainsi que de leurs camarades d'autres tendances politiques, qui cherchent le chemin pour atteindre les objectifs qui leur sont communs.

Pour notre part, nous considérons que l'issue positive pour le peuple portugais est liée à la lutte des travailleurs, dans l'unité avec leurs organisations, dans notre pays et dans les autres pays du monde, dans le cadre du respect de la souveraineté des peuples et des nations.

Regroupons-nous et débattons ensemble de la façon de préparer cette issue.

**Le secrétariat du POUS ■**

(1) TAP : compagnie aérienne portugaise.

(2) EGF (Empresa Geral do Fomento) : holding public spécialisé dans la collecte et le traitement de déchets ménagers.

(3) CGTP : Confédération générale des travailleurs du Portugal.



## ÉTAT ESPAGNOL

Editorial du journal *Informacion Obrera*, n° 299

## Sans démocratie, il n'y a pas d'issue

Comme ils l'avaient annoncé, les groupes parlementaires d'Ensemble pour le oui et de la CUP ont présenté, le lundi 9 novembre, au Parlement de Catalogne réuni en session plénière, un projet de résolution sur le chemin à suivre afin de proclamer une république catalane indépendante.

Les forces les plus réactionnaires de l'Etat (y compris Ciudadanos) avaient exigé de Rajoy qu'il saisisse aussitôt le Tribunal constitutionnel et empêche la discussion et le vote de la résolution au *Parlament* (Parlement catalan).

Rappelons que ce tribunal s'est illustré en jugeant conforme la réforme du Code du travail, en annulant le décret andalou contre les expulsions et, en juin 2010, en vidant de tout contenu le statut de la Catalogne, qui avait été approuvé par les Cortes et le peuple catalan par référendum.

Ce lundi 9 novembre, par 72 voix contre 63, le Parlement de Catalogne a approuvé la résolution.

Le gouvernement Rajoy, donné pour mort il y a quelques semaines, se sent renforcé, car il a reçu le soutien de la majorité des partis et des organisations contre cette résolution, en particulier celui de la direction du PSOE.

Mais il prend son temps et marche sur des œufs, parce qu'il sait que tout faux pas peut diviser son parti, le Parti populaire (Partido Popular), et l'appareil d'Etat, ou déclencher un mouvement de solidarité avec le peuple catalan, qu'il veut isoler. En outre, il risque de gâcher sa campagne électorale, alors qu'il cherche à faire des élections du 20 décembre un moyen pour se maintenir et de poursuivre son offensive anti-catalane. Cela d'autant plus que la résolution du Parlement n'implique pour l'instant aucune initiative pratique.

Artur Mas, le chef du gouvernement catalan, a annoncé que le processus visant à mettre en place les institutions de l'indépendance doit durer dix-huit mois.



Pour l'instant, Rajoy a demandé un rapport au Conseil d'Etat sur la procédure permettant de contester la résolution du Parlement catalan devant le Tribunal constitutionnel, une démarche qu'il veut faire approuver par un Conseil des ministres extraordinaire, le mercredi 11.

De son côté, le bloc indépendantiste veut profiter de la période préélectorale, où Rajoy a les coudées moins franches, pour prendre des mesures immédiates.

Certaines de ses composantes veulent pratiquer la politique du fait accompli, de peur que ne résulte des élections un gouvernement central plus enclin au dialogue (chose fort peu sûre). Ce qui est le souhait de ceux qui, au sein du gouvernement (le gouvernement catalan), sont les plus réfractaires à l'alliance avec la CUP.

Ces manœuvres sont à des années-lumière des préoccupations du peuple catalan, qui, comme tous les peuples de l'Etat espagnol, aspire à la souveraineté. Elles n'ont rien à voir avec les reven-

dications des travailleurs. Ces affrontements paraissent artificiels, favorisant un accord en coulisse sur le dos des travailleurs et des peuples.

Le danger est que le gouvernement Rajoy et ceux qui font bloc avec lui essaient systématiquement de diviser les travailleurs et leurs organisations, de provoquer des affrontements au sein du peuple catalan et avec les autres peuples. Un danger que Mas et ses collaborateurs entretiennent. C'est

l'homme des coupes budgétaires, détesté par les travailleurs, et du dénigrement des autres peuples de l'Etat espagnol, accusés de voler la Catalogne, alors que ce sont les banquiers et l'appareil d'Etat qui nous volent.

Dans ce contexte, la résolution approuvée lundi dernier par le Parlement n'invite pas à la solidarité avec le peuple de Catalogne et peut être utilisée contre lui. Elle s'écarte des proclamations de la République catalane de 1931 et 1934, qui tendaient la main à tous les peuples de l'Etat espagnol.

Nous souhaitons débattre avec les militants ouvriers de toutes origines sur les responsabilités de nos organisations en ce moment critique. Soyons clairs, les responsables de cette crise ce sont les institutions de la monarchie. En premier lieu, le gouvernement et ceux qui soutiennent sa politique d'affrontement. C'est la remise en cause du statut de la Catalogne et l'interdiction du référendum qui nous ont conduits à cette situation.

Que fait la direction du Parti socialiste, en appuyant le gouvernement des franquistes, fomenteur de zizanie entre les peuples, auteur des coupes budgétaires criminelles ? Où veulent-ils conduire les travailleurs et les peuples de ce pays ?

Aucune organisation construite par les travailleurs ne peut apporter le moindre soutien à la survie

L'alliance des travailleurs et des peuples de l'Etat espagnol est indispensable

de cet infâme gouvernement Rajoy et aux institutions émanant de la dictature. Dans cette situation, toute décision du Tribunal constitutionnel contre le Parlement de Catalogne sera considérée comme une attaque contre les libertés de tous et un sabotage de la coexistence entre les peuples. Le mouvement ouvrier doit mettre en avant, dans tout l'Etat espagnol, l'union libre des peuples, ce qui, aujourd'hui, signifie reconnaître

le droit à l'autodétermination du peuple catalan contre Rajoy. Cela ne signifie pas approuver les gesticulations de Mas et de la droite « catalane », soutenus jusqu'ici par les autres forces indépendantistes. Au contraire. Le mouvement ouvrier doit favoriser la plus large unité des travailleurs et du peuple de Catalogne pour les droits sociaux et démocratiques de tous, pour provoquer la déroute

de Rajoy, en écartant tous ceux qui prétendent décider à la place du peuple. Cela implique de tendre la main aux autres peuples, comme l'avait fait le président Macia (en 1931, NDLR).

Ni le peuple catalan ni aucun autre peuple de l'Etat espagnol ne pourra devenir souverain en marge des autres peuples et contre eux.

L'alliance des travailleurs et des peuples de l'Etat espagnol est indispensable pour défaire les franquistes et les spéculateurs, pour abolir la monarchie et les autres institutions héritées de la dictature. La reconnaissance effective du droit à l'autodétermination du peuple catalan et l'abrogation de toutes les coupes budgétaires seront les signes que s'est ouverte une nouvelle période, celle de la conquête de la souveraineté, sans laquelle il ne peut y avoir de démocratie.

C'est à cela que nous voulons contribuer dans ce journal, qui ouvre ses pages au libre débat entre militants ouvriers et partisans des droits sociaux et démocratiques. ■

## ROUMANIE

## La chute du gouvernement

Au moment où commençait le sommet régional de l'OTAN à Bucarest (le 4 novembre), le Premier ministre Victor Ponta a annoncé sa démission et celle de son gouvernement. Les manifestations qui ont causé sa chute ne sont pas liées au sommet de l'OTAN, mais à d'autres causes qui se sont accumulées ces derniers temps.

Marian Tudor

(...) Dans la nuit d'Halloween, au Club Colectiv, situé à l'intérieur de l'ancienne usine textile Le Pionnier, un concert du groupe de rock Goodbye to Gravity, destiné à lancer leur nouvel album, était organisé. La salle était bondée, plus de 400 spectateurs, l'entrée étant libre.

Malheureusement, la salle ne respectait pas les normes minimales de sécurité et de lutte contre l'incendie. Pendant le concert, les effets pyrotechniques utilisés ont été à la source de l'incendie. En trente secondes, l'isolation en polyuréthane des murs et du plafond était en flammes.

(...) Les gens se pressaient vers la seule sortie du club (...).

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

sein des institutions, où les collègues pourront déposer des fleurs et des bougies à leur mémoire. »

Dans la soirée du 3 novembre, environ vingt-cinq mille personnes ont manifesté à Bucarest.

Les manifestants ont exigé des autorités qu'elles assument la responsabilité de la catastrophe de Colectiv. La démission du maire du secteur 4 de Bucarest, considéré comme le principal responsable de l'octroi de la licence du club Colectiv, a été exigée. Il a également été exigé la démission du gouvernement et même de « toute la classe politique », à cause de la corruption généralisée du système.

Le lendemain matin, le Premier ministre, Victor Ponta, a présenté sa démission et, implicitement, celle de l'ensemble du cabinet. Puis le maire, Popescu-Piedone, a démissionné.

(...) Bien que l'autorité principale ait démissionné, les protestations se sont amplifiées. Ainsi, le soir du 4 novembre, environ trente-cinq mille manifestants ont participé aux protestations. Des manifestations de même ampleur ont eu lieu dans de nombreuses grandes villes : Constanta, Cluj-Napoca, Craiova, Iasi, Targu Mures, Timisoara, etc. (...).

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

« Des manifestations spontanées qui deviennent des manifestations politiques »

le mouvement est devenu clairement contestataire. On peut estimer statistiquement la participation, mais pas sa composition politique. Les participants avaient, à 80 %, entre 21 et 40 ans et étaient majoritairement des étudiants. Il faut ajouter les jeunes de moins de 20 ans, des élèves (...).

Un slogan : « Nous voulons des hôpitaux, et non pas des cathédrales ». Ce qui est rare, car la Roumanie est un Etat où domine le traditionalisme orthodoxe. (...) Les protestations en Roumanie au cours des dernières semaines en ont fini avec le gouvernement Ponta, sans être en mesure d'imposer quelque chose de supplémentaire.

Le président Iohannis, après avoir nommé un Premier ministre par intérim et « indépendant », Sorin Campeanu (ministre de l'Education), a proposé comme futur Premier ministre un « technocrate », Dacian Ciolos, un ancien conseiller du président Basescu, ancien ministre dans un gouvernement libéral-populaire, ancien commissaire européen à l'Agriculture (soutenu par le Parti populaire européen) et actuellement conseiller du président de la Commission européenne.

Iohannis a vu son rêve se terminer avec le gouvernement Ponta. (...) Les manifestants n'ont rien obtenu. Par ailleurs, l'augmentation des salaires des médecins, des enseignants et des fonctionnaires et toutes les autres mesures sont susceptibles d'être abandonnées. Il s'agit des modifications apportées au Code du travail, à la loi sur le dialogue social et à la loi sur les salaires. Les revendications de la rue (...) ne seront pas satisfaites, et les manifestants, au-delà de la pression de la rue, vont devoir poursuivre leur combat politique. ■

## EN BREF &gt; GRÈCE

## Grève le 12 novembre

Le gouvernement de Tsipras a été confronté, le 12 novembre, à sa première grève, appelée par l'ensemble des syndicats. Des dizaines de milliers de manifestants ont défilé à Athènes et dans d'autres villes du pays. La grève a été très suivie. Les hôpitaux n'ont assuré que les urgences, les sites archéologiques étaient fermés et les journalistes en grève.

## EXPRESSION DE CETTE CRISE, LE PARTI DE TSIPRAS, SYRIZA, A MÊME APPELÉ À PARTICIPER À CES MANIFESTATIONS !

« Nous luttons contre des mesures gouvernementales qui perpétuent des relations sociales dignes du Moyen Âge », a déclaré le responsable de la confédération du secteur privé GSEE. En tête de la manifestation d'Athènes, on trouvait le PAME (proche du Parti communiste), puis venait ensuite le cortège des syndicats GSEE (privé) et Adedy (public).

## PALESTINE

## Des marches pacifiques réprimées par l'armée israélienne

Le 26 octobre dernier, devant la commission des affaires étrangères et de défense de la Knesset (Parlement israélien), Netanyahu a dit : « On me demande si nous allons éternellement vivre par l'épée. Oui! », a-t-il répondu.

Devant cette seule et unique perspective que promet l'Etat sioniste, le peuple palestinien se révolte. « Si je devais lui attribuer un nom, je ne dirais pas que c'est une troisième Intifada, explique cet étudiant de l'université al-Qods de Jérusalem. Intifada, cela signifie organisé. Ce n'est pas le cas. C'est une révolution populaire sans ingérence de la direction palestinienne. Les "batteurs", comme nous les appelons, ceux qui justifient toujours la position de l'Autorité palestinienne ont disparu. J'ai honte d'Oslo qui lie les forces de sécurité palestiniennes à celle d'Israël par une étroite coordination. Pour la plupart d'entre nous, c'est de la trahison. »



Il est écrit sur la banderole : « Les habitants de Jabal Mokabber demandent la restitution des corps des martyrs pour les enterrer selon les traditions religieuses, l'arrêt de la démolition des maisons des martyrs, l'enlèvement des blocs de béton qui enferment les quartiers. »

## Correspondant

Pas un jour ne passe sans que les soldats israéliens de donnent l'assaut à un camp de réfugiés, n'abattent des Palestiniens, ne laissent des dizaines de blessés sur le carreau, ne démolissent des maisons ou ne kidnappent des jeunes. Des marches pacifiques sont réprimées avec violence.

Le 11 novembre, pour marquer le onzième anniversaire de la mort de Yasser Arafat, en 2004, des milliers de Palestiniens ont manifesté à Hébron, Ramallah, Bethléem et dans d'autres villes de Cisjordanie. A Bethléem, des centaines d'étudiants et d'enseignants palestiniens qui défilaient

pacifiquement ont essuyé le feu des soldats israéliens qui ont fait deux blessés.

Au nord-ouest d'Hébron, à Beit Ummar, les forces israéliennes ont tiré sur une marche d'étudiants. A al-Bireh, qui jouxte Ramallah, des centaines de Palestiniens se sont opposées aux soldats.

Ces derniers ont tiré à balles réelles et des balles d'acier enrobées de caoutchouc, blessant plus de soixante-dix Palestiniens, parmi lesquels des médecins et des journalistes. A Jérusalem-Est, des dizaines d'habitants du quartier de Jabal Mokabber ont défilé pacifiquement, le 13 novembre, pour demander que soit mis fin au blocus mortifère imposé par les forces de sécurité israéliennes qui ont cloisonné les quartiers en autant de

zones fermées. Mi-octobre, un mur a été érigé pour séparer Jabal Mokabber du quartier juif d'Armon Hanatziv et, depuis, onze check-points et douze barrages ont été dressés, rendant la vie des Palestiniens impossible.

Les habitants réclamaient également aux autorités israéliennes la restitution des dépouilles de dix jeunes Palestiniens tués par l'armée israélienne et l'annulation de l'ordre de démolition des maisons de leurs familles.

Les soldats israéliens ont dispersé la marche pacifique avec des tirs de grenades lacrymogènes. L'inhalation des gaz a conduit de nombreux manifestants à l'hôpital.

14 novembre 2015

La montée du racisme contre les travailleurs arabes palestiniens en Israël se poursuit

## L'université hébraïque de Jérusalem impose le port d'un signe distinctif aux travailleurs arabes palestiniens du nettoyage

Le Syndicat des travailleurs arabes de Nazareth et son service juridique ont déposé un recours contre l'université hébraïque de Jérusalem et publié une déclaration exigeant que la direction de l'université annule ses directives émises à l'encontre des travailleurs arabes palestiniens du nettoyage leur imposant le port évident d'un badge distinctif pendant leur service.

Cette mesure discriminatoire à leur encontre, prise en lien avec la situation sécuritaire qui prévaut au sein de la communauté juive en Israël, est une agression contre les travailleurs arabes palestiniens.

L'avocate du syndicat, Fatima Salah, a déclaré que cette mesure aura une double conséquence : à l'université, on reconnaîtra l'identité nationale des travailleurs arabes palestiniens et on les traitera comme des suspects qui risquent de mettre en cause la sécurité. Ces mesures sont dégradantes, affectent leur dignité au travail et constituent une incitation à la haine et au racisme. L'avocate a ajouté : « Si l'université hébraïque de Jérusalem ne modifiait pas cette décision nous nous adresserons à la Cour suprême de justice pour y parvenir et prendrons nos propres initiatives concrètes de boycott de l'université hébraïque à l'échelle internationale par le biais de nos contacts universitaires internationaux. »

**ENVOYEZ  
VOS PRISES DE POSITION À :**  
**Arab.workers.union48@gmail.com**  
**Web : arab.workers.un**

## ALGÉRIE &gt; Lu dans la presse algérienne

Dix-neuf personnalités ont adressé une lettre au président Bouteflika, le 2 novembre (lire le précédent *Informations ouvrières*, n°377)

## Trois des dix-neuf signataires s'expriment

Abdelkader Gueroudj,  
ancien condamné à mort

« On peut tromper la vigilance du président »

**Vous faites partie du « groupe des 19 » ayant demandé audience au président de la République. Pourquoi voulez-vous voir le président ?**

Je suis inquiet, très inquiet de la situation qui prévaut dans le pays. Il y a des problèmes internes et des dangers qui peuvent nous venir de l'environnement international.

Les problèmes internes ne sont pas particuliers à l'Algérie, mais les dangers existent et personne n'a le droit de les nier. Je ne suis pas là pour faire de la politique, je ne suis pas économiste, ni écrivain, je suis un citoyen de ce pays qui a essayé d'aider ce pays à se libérer. Nous avons libéré le pays, mais beaucoup reste à faire. La libération n'est pas une fin en soi. Il faut construire l'Algérie. Vous m'avez interrogé sur ma participation à l'initiative de ce qu'on appelle « le groupe des 19 ».

Nous commençons à devenir célèbres, ce n'était pas notre but. Notre objectif est d'aider

les autorités à prendre conscience de ce que pense le peuple, parce que les institutions, que ce soit l'Assemblée populaire nationale ou le gouvernement, ne disent parfois que ce qui les arrange (...).

**Mais il y a une réalité qu'il ne faut pas occulter, c'est Saadani, du FLN, Ouyahia, du RND, et Ghoul, du TAJ, qui se sont permis de critiquer votre démarche !**

Mais nous ne nous sommes pas adressés à Saadani ni à Ouyahia. Ce dernier a eu l'intelligence, pour ne pas dire la malice, de nous répondre en tant que président du RND et non en tant que chef de cabinet de la présidence. Mais ça ne trompe personne. Quant à nous, nous ne sommes les représentants de personne et nous ne sommes surtout pas des représentants d'un parti quelconque, nous ne sommes que les représentants de nous-mêmes.

Zohra Drif-Bitat,  
figure de la lutte de libération nationale

« Il y a délitement de l'Etat et abandon de la souveraineté »

**Vous êtes une amie de longue date de Abdelaziz Bouteflika. A quand remonte votre dernière entrevue ?**

Je ne m'en souviens plus. Je l'ai vu de loin lors de sa prestation de serment, quand il a été reconduit dans son mandat de président de la République (...).

**Dans votre démarche, vous doutez qu'il soit au courant des décisions prises. Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?**

Le personnage politique avec lequel je me suis engagée et les objectifs qu'il visait au moment où il a brigué le mandat de président ne correspondent absolument pas aux décisions lourdes de conséquences prises ces derniers temps. Je juge que ce sont des décisions dangereuses pour le pays. Fondamentalement, il me paraît qu'elles expriment un abandon de souveraineté nationale. Et là, je pense à ce pays qui a durement payé en vies humaines l'accession à l'indépendance (...).

**Vous qui connaissez si bien le président, comment croyez-vous qu'il réagira à votre démarche ?**

Ecoutez, c'est l'objet de notre démarche. Rencontrer notre prési-

dent et lui exposer nos craintes. Et j'espère qu'il va nous recevoir, si notre lettre lui parvient. Il connaît l'ensemble des signataires et n'ignore pas notre engagement pour le pays et la sincérité de nos décisions, sachant que nous n'avons jamais placé notre intérêt personnel avant l'intérêt suprême de l'Etat. Il y a une profonde sincérité dans notre démarche et je ne vois pas ce qui pourrait l'empêcher de nous recevoir (...).

Comment cette oligarchie est-elle devenue si puissante et se met à conquérir le pouvoir politique ?

En effet, c'est ce que nous constatons depuis un certain temps. Le responsable du Forum des chefs d'entreprise (Ali Haddad, NDLR), effectivement, s'immisce dans les affaires de l'Etat. Je me souviens que, lors de la réunion à El Aurassi, quand l'ensemble des ministres ont été convoqués, c'est lui qui avait la parole. Cette image m'a interpellée, comme beaucoup d'Algériens. Toutes ces questions, nous allons en faire part au président (...).

Khalida Toumi,  
ancienne ministre de la Culture

« Des groupes occultes se substituent à l'Etat »

**Près d'une semaine après que vous avez rendu publique votre lettre au chef de l'Etat, y a-t-il des signes que le président va vous recevoir ?**

Les réactions des partis au pouvoir et celle du Premier ministre sonnent comme un barrage vous empêchant de le rencontrer... Je dois rappeler que nous avons bien déclaré que la lettre est adressée à « monsieur le Président de la République » et que nous allons attendre quelques jours pour que le président en prenne connaissance, parce que nous savons qu'il a un plan de charge dense et que la fonction présidentielle n'est pas légère. Nous attendons la fin de la semaine. On se réunira pour décider de la suite. Nous attendons fortement que Son Excellence le président nous reçoive, ou au moins une délégation.

Effectivement, nous avons vu des réactions de toute la classe politique. Il y a celle qui a réagi « sainement », je dirais : qui n'a jugé ni de la qualité des signataires ni du pourquoi de notre demande. C'est un signe de bonne santé de la scène politique. Ce qui, par contre, est pour le moins atterrant, ce sont les réactions de deux partis politiques (RND et FLN) et celle du Premier ministre. Je relèverais que ces trois responsables ont oublié un élément fondamental : la demande d'audience ne leur a jamais été adressée.

Ils oublient qu'en Algérie, il n'y a qu'un seul président et qu'il y a un article de la Constitution qui précise clairement que le président ne délègue jamais ses pouvoirs. Donc, à quel titre le Premier ministre, avec tout le respect que je dois à sa personne et à sa fonction, de quel droit s'accapare-t-il le courrier du président et de quel droit s'accapare-t-il, comme dans un détournement, la parole du président ? Il n'a ni la qualité ni le droit de le faire. Quant à nous, nous sommes dans notre droit de faire une demande d'audience à notre président.



ETATS-UNIS &gt; Campagne des primaires

# La signification de la candidature de Bernie Sanders

**Bernie Sanders est candidat aux élections primaires du Parti démocrate, en vue de l'élection présidentielle. Depuis quelques mois, il a fait un bond dans les sondages, au point d'être en deuxième position derrière Hillary Clinton.**

L'homme se déclare être un « socialiste démocratique ». Il revendique une sécurité sociale *single payer* (à payeur unique), un SMIC horaire à quinze dollars, l'enseignement supérieur gratuit, et dénonce les brutalités policières contre les Noirs. Sanders est devenu une coqueluche des médias. Même le Parti républicain l'a mis au centre du premier débat de sa primaire, où son nom a été le plus cité. Sa percée dans les médias s'accompagne d'une mobilisation d'une partie des jeunes et des travailleurs, notamment ceux qui ne vont plus voter pour les démocrates.

Depuis quelques semaines, il se tourne vers les syndicats ouvriers américains, dont il recherche l'adoubement. Alors que les appareils syndicaux avaient commencé à massivement prendre position pour Hillary Clinton, il a appelé à un débat dans ces organisations syndicales pour que les adhérents déterminent quel candidat aura le soutien de leur syndicat. Deux syndicats lui ont déjà apporté leur appui dans ce scrutin interne au Parti démocrate, le syndicat national des infirmières, rejoint il y a quelques jours par le syndicat des travailleurs des postes, qui représente deux cent mille syndiqués.

Certains, à l'extrême gauche, sont tentés de lui apporter leur soutien, voire envisagent des mobilisations communes, dans des « coalitions avec ses comités électoraux », qui drainent des jeunes, des Noirs et des Latinos, des syndicalistes. Et cela, indépendamment de la nature de « fossyeur des



Bernie Sanders en campagne.

mouvements sociaux » du Parti démocrate, afin de s'en servir comme point de départ d'une grande mobilisation et d'un « mouvement électoral indépendant ».

Mais c'est pourtant bien là, indépendamment des positions de Sanders sur tel ou tel sujet, que se trouve le problème. Bernie Sanders entend faire le lien entre le mouvement ouvrier et le Parti démocrate, un parti qui se situe résolument sur le terrain du capitalisme et des intérêts de la bourgeoisie américaine. Un parti dont la politique est de faire la guerre, comme on l'a vu en Afrique et au Moyen-Orient. Qu'à cela ne tienne, Bernie Sanders estime justement que « les

Durant 24 ans, comme sénateur, Sanders a soutenu les gouvernements démocrates.

*Etats-Unis devraient avoir la plus puissante armée du monde. (...) Et quand on menace les Etats-Unis, ou nos alliés, ou qu'on commet un génocide, les Etats-Unis, avec d'autres pays, devraient se préparer à agir militairement* ! Un parti qui a accompagné les licenciements dans les usines et qui a encore montré à ses financeurs de Wall Street son efficacité dans le blocage des salaires (globalement diminués de 4 % sous Obama, en tenant compte de l'inflation.

Mais un parti qui, résolument, sait qu'il aura besoin de discours « à gauche » pour se maintenir, après huit années de présidence Obama, qui laissent un sentiment de trahison chez les tra-

vailleurs, les Noirs et les jeunes. Un sentiment qui rejait sur Hillary Clinton, la candidate « naturelle » du Parti démocrate, largement financée par les plus grands capitalistes américains, et qui se trouvait au plus bas dans les sondages d'opinions, début septembre.

Quant à Sanders lui-même, ses positions n'ont rien de bien différent de celles de ses amis démocrates sur de nombreux sujets. Durant ses vingt-quatre ans comme député, puis sénateur, où il a soutenu les gouvernements démocrates, il s'est, entre autres, opposé à la guerre en Irak, avant de voter le budget pour l'occupation de l'Irak année après année. Il se déclare toujours favorable au programme d'armement, pour lequel les gouvernements successifs siphonnent toujours de plus en plus les budgets des services publics. Il a même voté le soutien à l'Etat d'Israël durant le massacre de Gaza, perpétré au cours de l'été 2014. Alors, la percée récente de Bernie Sanders n'a rien de surprenant. A la fois elle exprime le rejet sincère d'une large partie de la population américaine, parmi les travailleurs et les couches les plus opprimées, et, en même temps, elle n'ouvre aucune autre perspective que de « recoller les morceaux » d'un parti en proie à une grande défiance. Au contraire, l'issue politique se trouve bel et bien dans la mobilisation des travailleurs américains sur leurs revendications, avec leurs organisations. Cette mobilisation implique nécessairement de combattre pour la rupture de leurs organisations syndicales avec le Parti démocrate et sa politique anti-ouvrière. ■

## MEXIQUE

Editorial du journal *El Trabajo*, n° 243

# Non à la privatisation de l'école

« Aucune résistance n'empêchera que la réforme éducative devienne réalité », menace Pena Nieto, à la réunion du 19 octobre des gouverneurs des Etats (Conago).

C'est la réponse du gouvernement à la grève de vingt-quatre heures, le 12 octobre, de dizaines de milliers de professeurs dans tout le pays. Le gouvernement de Pena Nieto non seulement menace d'appliquer l'évaluation-licenciement, mais annonce en même temps que sera lancé à la Bourse mexicaine un « mécanisme pour le financement des installations et espaces éducatifs », appelés certificats d'infrastructure nationale, pour un montant de cinquante milliards de pesos (environ 2,8 milliards d'euros au taux de change actuel, NDLR).

Les acquéreurs de ces bons seront les grands investisseurs, c'est-à-dire les capitalistes de la finance et les trésoreries des grandes entreprises. Ces titres de la dette publique seront soumis à la spéculation qui se développe dans toutes les Bourses du monde. Comment paiera-t-on les intérêts et le principal ? Avec le budget social de l'Etat et les participations des familles.

En résumé : l'école publique entre à la Bourse, dans la spéculation, sur le terrain du privé. C'est le démantèlement du système national d'enseignement public et gratuit.

Le gouvernement prétend franchir un grand pas dans la privatisation de l'école et augmenter encore plus la dette publique avec les cinquante milliards de pesos de ces titres.

En même temps, le gouvernement approfondit sa politique de bradage de la richesse pétrolière et de subordination aux exigences de l'impérialisme.

De plus, le gouvernement « priiste » (du Parti révolutionnaire institutionnel, PRI - NDLR) a participé secrètement, tout au long des deux dernières années, à l'élaboration du traité d'association transpacifique (TPP, selon son acronyme anglais), sous l'égide du gouvernement des Etats-Unis. Ce traité aura des conséquences encore plus négatives pour la population laborieuse et opprimée



Dans le cortège des enseignants en grève, le 12 octobre à Mexico.

que celles découlant du traité de libre commerce d'Amérique du Nord (TLCAN).

Dans cette situation, la résistance des professeurs à la contre-réforme de l'éducation et de l'évaluation-licenciement est d'une énorme importance. Elle s'est exprimée chez les dizaines de milliers de professeurs qui ont participé à la grève de vingt-quatre heures, le 12 octobre, et aux manifestations, meetings et assemblées au niveau de l'Etat.

Le corps enseignant national trace la voie que, tôt ou tard, suivront tous les travailleurs du pays pour arrêter la catastrophe sans précédent que crée le gouvernement de Pena Nieto.

En même temps, la lutte des professeurs se heurte à des « obstacles internes », à la place prépondérante que s'attribuent des groupes et des diri-

“Le corps des enseignants trace la voie que suivront tôt ou tard tous les travailleurs”

geants, à des orientations consistant à « négocier » avec le gouvernement l'évaluation-licenciement, accompagnée de l'idée d'une « évaluation alternative ». Ces conceptions politiques tendent à masquer le contenu fondamental de la contre-réforme : la suppression de postes de titulaires et le refus du droit fondamental au travail et à la sécurité de l'emploi.

Pour nous opposer à cette réforme de l'éducation, nous, travailleurs, avons besoin de la plus



large unité et de l'indépendance (syndicale et politique). Il faut construire un mouvement véritablement national et, dans le cas des professeurs, continuer à structurer les assemblées d'Etat et les délégations, comme celles qui existent dans les sections 7, 14, 18 et 22.

Dans le but de contribuer à la lutte des professeurs en particulier et des travailleurs en général, afin de construire leur indépendance, nous soutenons la deuxième réunion nationale de dialogue entre travailleurs et jeunes qui aura lieu, le dimanche 6 décembre prochain, à Mexico, appelée par des travailleurs qui organisent et participent à ces luttes en cours.

Dans l'invitation à la réunion, il est dit : « Nous nous réunirons le 6 décembre dans le but de développer le plus large dialogue, nous permettant de trouver les meilleurs moyens d'aider la classe laborieuse à avancer sur le chemin de la défense de ses droits, de la souveraineté de la nation (...) et, finalement, qui nous permettent d'avancer dans la construction d'une représentation politique indépendante des travailleurs. »

Ajoutons : indépendante du gouvernement, des partis institutionnels, de l'impérialisme et ses institutions. ■

## LETTRÉ OUVERTE AUX DÉPUTÉS ET AUX SÉNATEURS

## “Ne votez pas la réforme constitutionnelle qui permettrait la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires”

Madame la Députée, madame la Sénatrice,  
monsieur le Député, monsieur le Sénateur,

En 1999, le gouvernement français avait signé, sous réserve d'une déclaration interprétative, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Toutefois, par sa décision n° 99-412 DC du 15 juin 1999, le Conseil constitutionnel, sur saisine préalable du président de la République alors en fonction, avait par avance invalidé la ratification par le Parlement de cette signature en soulevant deux motifs principaux.

D'une part, la Constitution du 4 octobre 1958 dispose que seul le français est la langue de la République.

D'autre part, l'entrée en vigueur de la Charte serait une atteinte à l'indivisibilité de cette dernière et à l'unité du peuple français en tant qu'elle conduirait à conférer des droits spécifiques à des groupes particuliers au sein de ce dernier.

Le président de la République a décidé de rouvrir ce dossier. Elaboré par la ministre de la Justice, un projet de loi portant révision de la Constitution sera examiné par le Parlement avant la fin de la présente année. Ce texte tend à ratifier la Charte tout en assortissant l'adhésion de la République française à celle-ci d'une déclaration interprétative renvoyant aux motifs énoncés par le Conseil constitutionnel dans sa décision de 1999. Soucieux d'éviter la voie référendaire dans les conditions prévues à l'ar-

ticle 89 de la Constitution, le président de la République réunira, à cette fin, le Congrès à Versailles.

Attachés à l'unité et à l'indivisibilité de la République, intangibles depuis la Première République fondée en 1792, les signataires ci-dessous estiment que l'adoption de ce projet de révision de la Constitution, au surplus dans un contexte de décentralisation accrue, ferait courir un danger au principe d'égalité des droits que l'une et l'autre garantissent, alors même qu'en l'état du droit applicable sont possibles l'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement et la pratique dans la sphère privée des langues régionales ou minoritaires.

A cet égard, nombre de juristes soutiennent que la déclaration interprétative à laquelle renvoie le projet de texte n'aura pas de réelle portée normative.

En particulier, constant dans ses analyses, le Conseil d'Etat a rendu un avis défavorable, le 24 juin 2015.

Par suite, les signataires de cette lettre ouverte vous demandent, en votre qualité de représentant de la Nation élu par le peuple souverain, qui est un dans sa diversité, de repousser le projet de loi portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 soumis prochainement à votre examen aux fins de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Soyez assurés de l'assurance de notre haute considération et de nos sentiments républicains.

## PREMIERS SIGNATAIRES

**Baqué Christian**, président de l'Association nationale des élus locaux « Les amis de la Libre Pensée » ■ **Baranovski Anne-Marie**, professeur des universités en allemand, université d'Angers ■ **Barbier Alain**, secrétaire national de la CGT-FERC-SUP ■ **Barjot Dominique**, professeur des universités en histoire, Sorbonne ■ **Bauer Esther**, présidente de la fédération du Bas-Rhin de la Libre Pensée ■ **Bénichou Daniel**, président de l'Association du chevalier de La Barre ■ **Benjamin-Labarthe Elyette**, professeur honoraire des universités, université de Bordeaux 3 ■ **Bianchi Serge**, professeur émérite des universités ■ **Bonnemayre Jean-Marie**, président du CNAFAL ■ **Bonnet Roger-Maurice**, astrophysicien, directeur de recherche émérite au CNRS ■ **Candelier Jean-Jacques**, député PCF du Nord ■ **Chaintron François**, militant laïque et syndicaliste, retraité ■ **Charlet Jean-Louis**, professeur émérite des universités en latin, université d'Aix-Marseille ■ **Cordier Roger**, président du Comité 1905 Rhône-Alpes ■ **Coutel Charles**, universitaire, vice-président du Comité Laïcité-République ■ **Curbatov Oleg**, maître de conférences HDR en sciences de gestion à l'université Paris 13 ■ **Denis Joël**, vice-président du CAEDEL-Mouvement Europe et Laïcité ■ **De Keghel Alain**, diplomate en retraite, membre du Comité Laïcité-République ■ **Dubois Daniel**, maire adjoint de Villeneuve-d'Ascq (59) ■ **Dumaillet Christophe**, secrétaire départemental SNES-FSU 26 ■ **Eliard Michel**, professeur émérite, université Jean-Jaurès ■ **Eyschen Christian**, porte-parole de l'Association internationale de la Libre Pensée ■ **Fassié Jacques**, directeur d'école publique, retraité ■ **Forget Philippe**, essayiste et philosophe politique ■ **Gastaud Georges**, philosophe, président de l'association COURRIEL (Collectif unitaire républicain de résistance et d'émancipation linguistique) ■ **Gaudray Christian**, président de l'UFAL ■ **Gaudy Gabriel**, élu local ■ **Gay Michel**, professeur des universités en sciences de gestion, université Lyon 3. ■ **Goussot Dominique**, responsable de la commission « Droit et Laïcité » de la Libre Pensée ■ **Hébert Patrick**, syndicaliste ■ **Kessel Patrick**, président du Comité Laïcité-République ■ **Lacroix-Riz Annie**, professeur émérite d'histoire contemporaine université Paris 7 et chercheuse, laïque ■ **Lafouge Jacques**, philosophe ■ **Le Manse Hervé**, professeur émérite, University of California (Etats-Unis) ■ **Lemercier Denis**, maître de conférence, retraité ■ **Le Pors Anicet**, ancien ministre ■ **Méler Norbert**, instituteur public retraité ■ **Mollard Jean-Louis**, secrétaire départemental FSU 26 ■ **Olivier-Utard Françoise**, administratrice de l'Union rationaliste ■ **Pecker Jean-Claude**, membre de l'Académie des sciences ■ **Picquier Marcel**, président de l'Association laïque des amis d'Etienne Dolet ■ **Pierre Jean-Sébastien**, président de la Fédération nationale de la Libre Pensée ■ **Pungier Marie-Suzie**, citoyenne engagée dans la défense de la langue française ■ **Quillardet Jean-Michel**, président de l'Observatoire international de la laïcité contre les dérives communautaires ■ **Ragache Jean-Robert**, historien ■ **Raguin Hubert**, secrétaire général de la FNEC FP FO ■ **Reix Gérard**, syndicaliste, libre penseur (78) ■ **Riera Ramiro**, président de l'Association Laïcité-Liberté ■ **Robyn Johannès**, président de l'Union des athées ■ **Unger François**, maître de conférences en odontologie à l'université de Nantes, retraité ■ **Vinzio René**, maire de Pont-du-Château (63) ■ **Werchowski Léon**, président du Carrefour laïque de Viviers (07) ■ **Zouhhad Rachid**, maître de conférences en sciences de gestion à l'université Paris 13.

POUR TOUT CONTACT : C E F O U R M E T O T @ O R A N G E . F R

110<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DE LA LOI DE 1905



A l'appel de  
la Fédération  
nationale  
de la Libre Pensée

MANIFESTATION  
NATIONALE

À PARIS

SAMEDI

5 DÉCEMBRE

place de la République,  
à 15 heures

Pour la défense  
de la loi de 1905 !

Pour l'abrogation  
de la loi Debré !

David Vasseur, secrétaire du syndicat FO de l'EPHAD (1) public du Bouscat (Gironde)

## Médico-social : assez d'hypocrisie, la maltraitance, c'est l'austérité !

Le 22 septembre 2015, était programmée, sur France 5, une soirée consacrée à l'autisme et aux maladies apparentées. A cette occasion, le documentaire *Enfants handicapés, de la galère à l'exil* a été diffusé. Ce documentaire décrit une situation relevant du fait divers, où une maison d'accueil spécialisée a été sauvée de la dérive grâce à l'intervention de familles de résidents : d'après l'un des parents, l'établissement souffrait de « diminution de personnel, diminution des activités et de peu d'objectifs (...) ». Chose particulièrement alarmante, les résidents souffraient de dénutrition et se jetaient littéralement sur la nourriture que leurs proches leur proposaient lors des retours à domicile le week-end. A la suite de l'intervention d'une dizaine de parents, la situation s'est résolue de la manière suivante : « La direction de la maison d'accueil spécialisée a été mise à pied par l'ARS qui subventionne le centre (...) ». Malheureusement, ce cas particulier est loin d'être isolé. En effet, actuellement, les établissements médico-sociaux – et particulièrement ceux qui

accueillent des personnes âgées – souffrent d'un manque de moyens manifeste : d'une part, en raison des économies budgétaires demandées, d'autre part, en raison de l'évolution du type de résidents accueillis. Nous sommes coutumiers du jeu des ARS, qui cherchent sans cesse l'économie, tout en soutenant vouloir maintenir la qualité, voire l'améliorer ! Ainsi les personnels de ces établissements sont formés à la « bien-traitance » ou bien encore à l'« humanité » (!), et les autorités de tarification (ARS et conseil départemental) peuvent ainsi se laver les mains, sur le dos des personnels, de l'accusation de générer une maltraitance institutionnelle. C'est avec ces mécanismes en tête que l'on saisit mieux le rôle de tampons que sont amenées à jouer les directions d'établissement, dont on exige des économies à tout prix, tout en réussissant à maintenir un climat social acceptable ou, au moins, sans produire de secousses. Pour honorer les objectifs gouvernementaux, et, par là, réussir en même temps à conserver un plan de carrière profitable, certains directeurs imposent des restructurations forcées, des

diminutions de personnel, rognent sur ce qu'ils estiment être des « avantages sociaux », tout en imposant une surveillance encore accrue du travail accompli auprès des populations accueillies, afin que l'on ne puisse pas les accuser de dégrader la qualité du service ! Les personnels sont terrorisés par l'idée que l'on puisse les dénoncer comme maltraitants ! Alors, ils se contraignent à réaliser l'impossible, au détriment de leur propre santé, ou bien à laisser dire que le travail est bien fait, alors qu'il est en réalité bien dégradé. Tous ces processus d'obéissance à l'autorité ont donc bien comme finalité un effet direct sur les populations vulnérables accueillies. En donnant l'ordre de restreindre le service, l'Etat ordonne aux professionnels de sacrifier la personne âgée dépendante et le handicapé en situation de faiblesse, car, ne nous leurrions pas, c'est bien d'une dégradation des conditions de vie et donc de l'espérance de vie de ces personnes dont nous parlons ici. Au final, ce sont les personnels, mais aussi les résidents de ces établissements qui paient ainsi de leur vie une part des cinquante milliards d'eu-

ros du pacte dit « de responsabilité » et qui subiront la future réforme dite « loi Tourraine », laquelle aggravera de toute évidence la situation décrite ici. Il me paraît donc essentiel d'utiliser le réseau que constitue *Informations ouvrières* pour informer de cette crise humanitaire, qui va en s'aggravant et dont on a peu conscience, rappeler le devoir citoyen de veiller sur les individus en situation de faiblesse et non de préparer le nid des idéologies qui estiment que le faible n'a pas à être supporté par le jeune bien-portant. Il nous faut prendre conscience de toutes les dérives qu'implique le néolibéralisme sauvage et déshumanisant et de les combattre en construisant le rapport de force, qui ne peut se faire à ce jour qu'à travers la grève générale interprofessionnelle. Les Amis d'*Informations ouvrières* sont une étape logique et constructive dans l'élaboration de ce rapport de force, et c'est dans ce contexte qu'il est important de les rejoindre. ■

(1) Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.



## Mobilisation pour la défense de la laïcité !

Trois dates historiques de la conquête de la laïcité

## 1. En 1871, la Commune de Paris décrète la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Le mot même de laïcité est aujourd'hui de plus en plus utilisé dans le « débat public », surtout de plus en plus à tort et à travers, complètement galvaudé et à contresens des principes démocratiques dont il est porteur. Quand les uns et les autres se risquent à évoquer la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, c'est pour accoler à la laïcité des adjectifs qualificatifs (ouverte, positive, rénovée, etc.) qui en dénaturent le sens, avec la volonté de la présenter comme archaïque et devant être révisée, voire carrément réécrite. Malgré leurs beaux discours le cœur sur la main, tous en meurent d'envie, mais nul n'a encore malgré tout osé toucher à ce pilier de la République, ce qui ne veut pas dire que sa défense intransigeante n'est pas aujourd'hui un enjeu essentiel, car elle reste menacée en permanence.

Par Jean-Marc Schiappa

Comme on le sait, la Commune de Paris a établi les premières bases d'un monde nouveau, et, souvent, ses mesures ont anticipé de grandes réalisations ultérieures. Sa qualification justifiée de « premier gouvernement ouvrier » en est l'illustration. La brièveté de son existence et la répression, pour ne pas dire le massacre, dont elle fut l'objet ne changent rien à cette réalité et à notre propos.

La Commune de Paris avait organisé son activité autour de plusieurs délégations, dont celle de l'Enseignement dirigée par le socialiste de tendance blanquiste Edouard Vaillant, qui deviendra un des organisateurs du socialisme en France. Le terme « délégation » n'est pas secondaire : on peut retirer une délégation à celui qui ne respecte pas son mandat et n'en est donc pas digne. Il en va tout autrement de « ministère », qui est un mot dérivé de « métier ». Etre ministre, c'est exercer un métier. Un délégué dépend de ceux qui lui ont confié un mandat.

Parmi les mesures de bon sens qu'elle prit immédiatement, la Commune de Paris supprima les crucifix des salles de classe. Le communal Jean-Baptiste Clément, l'auteur du *Temps des cerises*, s'adressa par exemple en ces termes aux responsables des écoles du XVIII<sup>e</sup> arrondissement : « On ne doit plus voir dans nos écoles ni tableaux, ni livres religieux, ni croix, ni statuettes représentant des saints. Vous aurez à faire passer une couche de blanc ou de noir sur les inscriptions latines et religieuses et les remplacerez par des mots humains tels que Liberté, Egalité, Fraternité, Travail, Justice, République. »

Ce fut également un des titres de gloire de la Commune de Paris que d'avoir, la première, essayé de mettre en place un enseignement professionnel. S'inspirant des travaux des congrès de la Première Internationale (l'Association internationale des travailleurs, fondée en 1864) sur l'éducation, la Commune développa le principe

**Il n'avait fallu que quinze jours à la Commune pour mettre en application le programme laïque !**

de l'école laïque, gratuite et obligatoire. Par exemple, une délégation de la société L'Education nouvelle fut reçue par les membres de la Commune et présenta le texte suivant : « (...) Les maisons d'instruction et d'éducation entretenues par la commune, ou par le département ou par l'Etat, doivent être ouvertes aux enfants de tous les membres de la collectivité, quelles que soient les croyances intimes de chacun d'eux » (phrase terrible qu'il faut relire avec les yeux de 2015), et elle demande « que l'instruction religieuse ou dogmatique soit laissée tout entière à l'initiative et à la direction libre des familles, et qu'elle soit immédiatement et radicalement supprimée, pour les deux sexes, dans tous les établissements dont les frais sont payés par l'impôt, que ces maisons d'instruction et d'éducation ne contiennent aux places exposées aux regards des élèves ou du public aucun (aucun !) objet de culte, aucune image religieuse, qu'il n'y soit enseigné ou pratiqué, en commun, ni prières, ni dogmes,

Aussi nos camarades de la Libre Pensée mènent-ils campagne en ce sens et appellent notamment travailleurs, démocrates et laïques à une grande manifestation, le 5 décembre prochain, pour la défense de la laïcité, de la loi de 1905 et l'abrogation de la loi Debré, première agression de la V<sup>e</sup> République retirant à l'école publique des fonds considérables (donc des moyens) au profit de l'enseignement confessionnel.

Nous soutenons sans réserve cette initiative. Nous avons publié il y a deux semaines l'appel de la Libre Pensée et la semaine dernière la prise de position du bureau national du POI en ce sens. Dans ce cadre, il nous a semblé utile de revenir pour nos lecteurs sur plusieurs des principaux moments qui ont abouti à faire de la laïcité une loi fondamentale de la République, à commencer par l'action de la Commune de Paris.



Edouard Vaillant, le délégué à l'Enseignement de la Commune de Paris.

Photo AFP

ni rien de ce qui est réservé à la conscience individuelle (...) que toutes les questions du domaine religieux soient complètement supprimées dans tous les examens publics, et principalement dans les examens pour brevets de capacité (...) que l'instruction soit considérée comme un service public de premier ordre.» Il fut répondu à cette société « que la Commune était complètement favorable » à de telles demandes (*Journal officiel* de la Commune, 2 avril 1871). Prenons cette déclaration pour la comparer, par opposition, à la récente « réforme » des collèges, qui contredit tout ce que le mouvement progressiste a construit en faveur de l'école. Comment ne pas réaffirmer aujourd'hui avec force : l'instruction est

une nécessité de premier ordre.

Le 3 avril 1871, fut décrétée la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du budget des cultes et la nationalisation des biens appartenant aux congrégations. Parmi les considérants de cette loi infiniment progressiste, relevons ceux-ci : « Considérant que le premier des principes de la République française est la liberté ; Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ; Considérant que le budget des cultes est contraire aux principes, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi ; Considérant, en fait, que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté » (extraits du *Journal officiel* de la Commune). Il n'avait fallu que quinze jours pour mettre en application le programme laïque ! Le 29 du même mois, une commission d'organisation de l'enseignement est décidée en ces termes : « considérant qu'il est nécessaire d'organiser dans le plus bref délai l'enseignement primaire et pro-

fessionnel sur un modèle uniforme dans les divers arrondissements de Paris (et) considérant qu'il est urgent de hâter, partout où elle n'est pas effectuée, la transformation de l'enseignement religieux en enseignement laïque ».

Contre la Commune, l'Eglise catholique qui avait oint de sa bénédiction chaque action du Second Empire et qui avait bénéficié de ses largesses se plaça délibérément du côté de Versailles. La Commune dut donc reconstruire de toutes pièces une « éducation » laissée aux religieux et abandonnée par eux. Elle fit appel, comme dans le douzième arrondissement, « à tous les instituteurs laïques » parce que « les frères et les sœurs des écoles chrétiennes avaient abandonné leur poste ». Un décret fut adopté le 17 mai 1871 : « substituer partout à l'enseignement religieux l'enseignement laïc (...) il sera dressé dans les quarante-huit heures un état des écoles tenues encore par les congrégationnistes ».

Il est nécessaire de relire les textes du conseil général de la Première Internationale, rédigés par Marx pendant la Commune. Sur l'œuvre laïque, il est aussi limpide que sur l'action générale. Il pourrait y avoir à rire, si le sujet n'était aussi sérieux, quand certains essaient de faire de Marx un modéré dans la lutte contre la religion ! Qu'on lise dans notre encadré (*ci-dessous*), sans autre commentaire, l'extrait de la résolution adoptée par l'Internationale. Dans une ébauche de ce texte, Marx avait d'ailleurs déjà écrit : « La Commune n'a pas eu naturellement le temps de réorganiser l'instruction (éducation) publique. Cependant, en éliminant l'élément religieux et clérical, elle a pris l'initiative d'émanciper intellectuellement le peuple. » « Emanciper intellectuellement le peuple » : admirable programme qui est un véritable cri contre toutes les pseudo-réformes successives.

## « Emanciper intellectuellement le peuple ! »

« La Commune se donna pour tâche de briser l'outil spirituel de l'oppression, le pouvoir des prêtres. Elle décréta la dissolution et l'expropriation de toutes les Eglises dans la mesure où elles constituaient des corps possédants. Les prêtres furent renvoyés à la calme retraite de la vie privée, pour y vivre des aumônes des fidèles, à l'instar de leurs prédécesseurs, les apôtres. La totalité des établissements d'instruction furent ouverts au peuple gratuitement et, en même temps, débarrassés de toute ingérence de l'Eglise et de l'Etat. Ainsi, non seulement l'instruction était rendue accessible à tous, mais la science elle-même était libérée des fers dont les préjugés de classe et le pouvoir gouvernemental l'avaient chargée. » (Karl Marx : *résolution du conseil général de la Première Internationale*.)

CINÉMA

## Censored Voices

Documentaire israélien de Mor Loushy

**C**ensored Voices (eh oui, le titre n'a pas été traduit !) a pour objet une série d'enregistrements effectués au sein de kibboutz dans les semaines qui ont suivi la fin de la guerre des Six Jours, en juin 1967. Largement censurés par le gouvernement israélien pendant près d'un demi-siècle, ils sont présentés dans ce documentaire accompagnés de films d'archives.

Amos Oz et d'Avraham Shapira, compagnons de kibboutz et personnalités importantes du monde israélien des lettres et de l'édition, sont à l'origine de ce document. Ils avaient enregistré les déclarations de soldats qui avaient participé à la guerre, et ils les ont réunis, âgés maintenant, autour de ces enregistrements. Il s'agit d'abord de la guerre classique, si l'on peut dire, avec ses aspects déshumanisants, qui a mené les soldats israéliens jusqu'au canal de Suez. Celle-ci a été immédiatement suivie – l'Etat d'Israël ayant multiplié sa superficie par trois, en incluant Jérusalem, Gaza, le Sinaï et la rive ouest du Jourdain – de l'évacuation de centaines de milliers de civils palestiniens vers les pays arabes voisins et de la destruction de leurs villages. C'est ce que les soldats interrogés ont vécu de façon très difficile. *Censored Voices* est très puissant, tant pour les images que pour les déclarations des uns et des autres, soldats ou journalistes. Il permet de visualiser les opérations militaires et les opérations d'évacuation. Présenté en salle en Israël, où il a reçu le prix du meilleur documentaire, il a entraîné un vaste débat et aussi de violentes attaques. En combattant la dissimulation et le mensonge sur des faits anciens, ce film permet d'y voir plus clair dans la peur, l'agressivité et la démoralisation actuelles, parce que le traumatisme est durable et renouvelé au fil des jours et des opérations militaires humiliantes, destructrices et meurtrières.

A.-M. M. ■

LES LIVRES

## Ma guerre de cent ans

Pef  
Editions Gallimard 2014  
188 pages, 16,90 euros

**B**eaucoup connaissent Pef (Pierre-Elie Ferrier), l'auteur de *La Belle Lisse Poire du Prince de Motordu* et de tant d'ouvrages pour la jeunesse, désopilants ou graves...

Avec *Ma guerre de cent ans*, texte autobiographique, il s'adresse aux adultes. Il raconte comment, tout au long de sa vie, les guerres l'ont marqué, meurtri, révolté. Il s'exprime avec lyrisme et tendresse, à travers de très belles images, non sans humour bien entendu. Il parle de son grand-père, mort à la guerre dès 1914, de ses parents instituteurs, aidant les résistants, de son refus de la guerre d'Algérie.

Amené à voyager dans le monde entier pour présenter ses livres et ses dessins, il est sensible aux traces du colonialisme comme aux conflits meurtriers et absurdes qui perdurent, de l'Algérie à la Nouvelle-Calédonie, de Sarajevo au Rwanda. A travers de multiples histoires et anecdotes, fruits de ses rencontres ou de ses observations, il exprime son indignation et sa tristesse face à l'inhumanité de la guerre et de la recherche du profit avant tout.

« J'ai battu l'ancien pavé, écrit l'auteur, et le nouveau goudron à hurler le mot paix, que je ne pouvais, encore une fois, plus contenir. Je n'ai reçu en retour que la petite médaille en chocolat de ma conscience qui me chuchote d'aller jouer, de prendre la direction de la Belgique où vit mon vieux copain Honza, et de refaire avec lui autour d'une bière un monde aussi peu rond que l'est parfaitement mon bock à mousser. »

Un livre de révolte, lucide et tonique, à la belle écriture.

J. S. ■

**INFORMATIONS OUVRIÈRES**  
**Tribune libre de la lutte des classes,**  
**hebdomadaire du POI.** Dans le cadre  
 de sa tribune libre, *Informations ouvrières*,  
 fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité  
 de s'exprimer librement à tout groupement

ou formation politique qui entend sincèrement  
 combattre pour l'émancipation des travailleurs.  
 Cela sous leur propre responsabilité.  
 L'hebdomadaire est édité par l'association  
 (loi 1901) Informations ouvrières.  
 Nicole Bernard, directrice de la publication.

• **Rédacteur en chef** : Lucien Gauthier.  
 • **Siège** : 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.  
 • **Imprimerie** : Rotinéd 2000, Paris.  
 • **Tirage** : 20 000 exemplaires.  
 • **Commission paritaire** : 0919 C 85410.  
 • **ISSN** : 0813 9500.

• **Rédaction** : *Informations ouvrières*,  
 87, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
 CS 30016 - 75479,  
 Paris CEDEX 10.  
 Tél. : 01 48 01 88 20.  
 E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

• **Administration, abonnements, commandes** :  
 Tél. : 01 48 01 88 22 ;  
 01 48 01 88 41.  
 E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com  
 • **Dépôt légal** : à publication.

**L'HUMEUR**  
 de Michel Sérac

**Barbarie aveugle et lucidité**

Au milieu des compassions, des solidarités d'un peuple, de la colère devant cette jeunesse innocente fauchée par une barbarie aveugle, les politiciens s'expriment. Hollande et Valls, rejoints par Philippot, du Front national, par Sarkozy et d'autres, prônent la guerre à outrance en Syrie. L'Etat islamique (EI) a revendiqué les massacres. Voici quelques faits avérés sur la nature, l'origine, les moyens de l'Etat islamique. Dans le chaos sanglant créé par l'invasion américaine de 2003, al-Qaida fonde en 2006 l'Etat islamique en Irak ; intervenant en Syrie, il devient, en 2014, l'EI « en Irak et au Levant ». Ses cadres militaires sont des officiers de l'armée irakienne, licenciés par l'occupant américain. « *Jusqu'en 2013, l'EI bénéficie des soutiens financiers venus de l'Arabie Saoudite* » (Wikipédia), ce que confirme le vice-président américain Biden : « *Les Saoudiens, les Emirats ont versé des centaines de millions de dollars, des dizaines de milliers de tonnes d'armements militaires* (à al-Nosra, al-Qaida) (octobre 2014). La Turquie a été une « base de repli » et a « directement favorisé l'essor de l'EI » (*Le Monde*), a « évacué les blessés de l'EIL vers les hôpitaux turcs » (*Washington Times*) (1). Le revirement des puissances occidentales envers l'EI, en raison de sa progression territoriale, outrepassant son rôle d'instrument de déstabilisation de la Syrie, ne date que de moins de deux ans. C'est donc aux côtés de ces alliés-là, Arabie, Emirats, Turquie, Etats-Unis, responsables avérés de l'essor de l'Etat islamique, que notre peuple est appelé à l'union sacrée pour la guerre. L'indignation devant la barbarie aveugle et fanatique devrait-elle aveugler le jugement lucide des citoyens ?

(1) Le dirigeant turc manifestait à Paris contre le terrorisme, aux côtés de Hollande, le 11 janvier 2015.

**ça roule pour eux**



**L**a semaine dernière, à Genève, a eu lieu une vente aux enchères de diamants exceptionnels, et notamment d'un spectaculaire diamant bleu de 12 carats. Il a été vendu pour une somme record de plus de 45 millions d'euros. C'est un milliardaire hongkongais qui l'a acheté et l'a aussitôt rebaptisé « The Blue Moon of Joséphine » (« La Lune bleue de Joséphine ») en hommage à sa fille de sept ans. Ce magnat de l'immobilier, Joseph Lau, avait été condamné en 2014 pour corruption à Macao. Cette vente a été effectuée par la société anglaise Sotheby's. Le même jour, la société Christie's mettait aux enchères, toujours à Genève, un diamant rare rose vif de 16 carats, au prix de 26,6 millions d'euros. Quatre jours plus tard, toujours chez Christie's, mais cette fois à New York, un tableau intitulé *Nu couché*, de Modigliani a été adjugé pour la somme de 158,7 millions d'euros. Le deuxième prix le plus élevé pour une œuvre d'art mise aux enchères. Toujours à New York, une toile de Sy Twombly a été adjugée 70 millions d'euros. Mais le record du tableau le plus cher n'a pas été battu : en mai 2015, *Les Femmes d'Alger*, tableau de Picasso, a été vendu 160 millions d'euros. Ça roule pour les riches « amateurs » d'art. **L. G. ■**

**C'est pourtant vrai !**  
**Arnaud de Montebourg vient d'investir dans une entreprise d'éoliennes. Brasser du vent, ça il sait faire.**

**Faites-le savoir !**

**A nos lecteurs**

**N**otre journal, votre journal, *Informations ouvrières*, est fondé sur le principe de l'indépendance financière, garante de son indépendance politique. Depuis sa fondation par Pierre Lambert en 1958, ce journal est une tribune libre de la lutte des classes. Il a toujours visé à ouvrir ses colonnes à des militants ouvriers d'origines diverses, cherchant à être un cadre de convergence pour le mouvement ouvrier. En 2011, il est devenu le journal du POI, et toujours tribune libre de la lutte des classes.

A l'initiative de *Informations ouvrières*, près 1 000 militants et travailleurs se sont rassemblés, le 6 juin. Sur cette base, le 17 octobre, une réunion rassemblant 200 militants a constitué l'association Les Amis d'*Informations ouvrières*, matérialisation organisée de son caractère de tribune libre de la lutte des classes. La publication depuis de nombreux mois des pages « Tribune » et leur élargissement ces dernières semaines sont l'expression de l'intense discussion qui a lieu dans le mouvement ouvrier. Ce débat vise à aider à l'action commune contre la politique de ce gouvernement qui entreprend le démantèlement des acquis de 1936 et de 1945.

Ce journal a toujours été l'objet de la haine méritée des forces attachées à l'ordre capitaliste. Répression, menaces, procès ou diverses manipulations ont été utilisées, durant près de soixante ans, par ces forces ennemies des travailleurs et leurs agents. Il n'y a aucune raison pour cela cesse. Il est parfaitement logique qu'un journal dont la devise est « *L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* » soit en butte à l'hostilité de ceux qui s'opposent de toutes leurs forces à cette émancipation.

Combattre pour cette émancipation, c'est s'abonner à *Informations ouvrières*, le diffuser et participer à la souscription qu'il a lancée. Nous bouclerons cette souscription avec succès si, aujourd'hui, des milliers de nos lecteurs nous envoient leur chèque.

Et enfin, pour ceux qui ne sont pas encore abonnés, nous vous appelons à le faire dès aujourd'hui pour recevoir le n° 379, qui rendra compte du congrès de POI, qui se tiendra les 21 et 22 novembre prochains.

**Lucien GAUTHIER ■**

**ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !**



Les Echos, 13-14 novembre 2015

**36 milliards de dépenses en faveur du climat.**  
**En 2013, la France a dépensé l'équivalent des deux tiers de sa facture énergétique à lutter contre le réchauffement.**  
 (...) Selon une étude de l'Institute for Climate Economics (A4CE) dévoilée jeudi, ces différents agents économiques auront dépensé en 2013 pas moins de 36 milliards d'euros pour le climat.

**INFORMATIONS OUVRIÈRES FORMULAIRE D'ABONNEMENT**

**CHOISISSEZ VOTRE FORMULE** Remplir lisiblement et en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros (  9,50 euros pour les plis clos)  
 (Les prélèvements ont lieu en fin de mois. Dater et signer l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postal. Vous pourrez suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.)

**OU :**

5 numéros "découverte" : 7 euros •  12 numéros : 17 euros •  4 mois (17 numéros) : 24 euros  
 6 mois (25 numéros) : 33 euros •  1 an (51 numéros) : 65 euros •  1 an, pli clos : 110 euros

**Et toujours...  12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement**

Je verse à la souscription financière ..... euros

Comité : ..... Département : .....

Nom, prénom : .....

N° : ..... Rue, bd, av, etc. : ..... Nom de la voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.

**Mandat**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez *Informations ouvrières* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'*Informations ouvrières*. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date : .....

Signature (obligatoire) :

**IMPORTANT** : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro ICS : FR69ZZ442543

Cadre réservé à l'administration du journal